

QUORUM

Mars 2024
Volume 49, numéro 1

La référence du monde municipal

FEMMES ÉLUES : LA POLITIQUE AUTREMENT

NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE QUÉBEC
ET LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

PLANS CLIMAT : NOUVELLE OFFRE POUR VOUS ACCOMPAGNER

DOSSIER

PRÉOCCUPATIONS DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

NOS RÉGIONS EN ACTION

PROJETS PORTEURS POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES MRC



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338

En partenariat avec

Québec

Congrès ADMQ

Impliqué

12, 13 et 14 juin 2024

► Centre des congrès de Québec

Seulement

577\$

pour _____
29 formations
et les 4 repas

Assurez-vous que votre équipe soit présente !

Inscrivez-vous dès maintenant

Évènement essentiel pour les directeurs généraux,
les greffiers et les trésoriers.

Pour information et inscription :
admq.qc.ca/congres

Direction de l'édition

Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc, Bolduc création

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard

Mylène Guindon

Camille LeBlanc

Stéphanie Roy

Rédaction

Marie-Eve Dion

Camille LeBlanc

Caroline Lelièvre

Nathalie St-Pierre

Impression

Deschamps impression

Publicité

Carolynne Turgeon

Image de la couverture

M^{me} Marilyn Nadeau, présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, mairesse de Saint-Baptiste et préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, lors du Congrès 2022 de la FQM.

Crédit photo : Quantum images, Étienne Vigneault

N^{os} d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

L'Assemblée des MRC : dialogue et réflexion sur les enjeux municipaux	6
Déclaration de réciprocité - Une nouvelle ère pour les municipalités québécoises.	8
Plans climat : Québec s'engage à soutenir les MRC	10
Les ateliers <i>Lettres attachées</i> - Toujours aussi passionnants	12
Dites bonjour au nouveau portail de Québec municipal	15

PROFIL D'ENTREPRISE

Groupe HELIOS : partenaire dans la gestion de vos actifs	14
--	----

LES CHRONIQUES

Droit au but	16
Relations du travail et éthique	17
Service d'approvisionnement municipal (SAM)	18
Assurance	20
Services FQM - Ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques	22
Développement local et régional	36
Gouvernance municipale	38

PARTENAIRE D'AFFAIRES

Énergère : lumière sur les municipalités d'aujourd'hui	24
--	----

DOSSIER – PRÉOCCUPATIONS DES ÉLUS-ES

Coup d'oeil sur les préoccupations des élus-es d'aujourd'hui	28
Femmes élues : la politique autrement	30
Faire progresser l'égalité partout au Québec	32
Les rôles et responsabilités des élus-es et les outils à leur disposition	34

NOS RÉGIONS EN ACTION

Des initiatives inspirantes partout au Québec!	41
--	----

FORMATION MUNICIPALE 46



**ADOPTER DE BONNES PRATIQUES
CONSERVER LES MILIEUX NATURELS,
UNE RICHESSE POUR LES CITOYENS.**

QUÉBEC.CA/BONNES-PRATIQUES-FAUNE



© Jean Lapointe



**NOUVELLE ANNÉE,
NOUVEAUX DÉFIS!**



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Cette année marque le 80^e anniversaire de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et ce ne sont pas les défis qui manqueront pour le monde municipal en 2024. Alors que le contexte économique demeure inquiétant et que les aléas climatiques frappent de plus en plus nos régions, nous devons tous faire preuve de créativité et de résilience. Les enjeux ne manquent pas et les régions ont un rôle clé à jouer dans leur gestion.

Dans ce numéro du magazine, nous revenons sur la signature de la *Déclaration de réciprocité* concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui, en décembre dernier, a conclu plusieurs semaines de négociations entre Québec et les organisations municipales. En lien avec cette entente historique, nous dévoilons les grandes lignes de la nouvelle offre de la FQM pour accompagner les MRC dans la réalisation de leur plan climat.

Nous vous présentons également les moments forts de la dernière Assemblée des MRC, qui a eu lieu en novembre dernier à Québec, ainsi qu'un résumé des récents ateliers du projet de promotion de la langue française *Lettres attachées*.

En ce mois de mars, nous dédions notre dossier spécial aux préoccupations des élus-ses municipaux, entres autres aux enjeux spécifiques auxquels les élues municipales sont confrontées et aux ressources disponibles pour les soutenir. Nous vous offrons le portrait de trois femmes politiques inspirantes ainsi qu'une entrevue avec le Secrétariat à la condition féminine, qui répond à plusieurs questions quant aux ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les MRC. La section *Nos régions en action* présente d'ailleurs certains de ces projets porteurs.

Finalement, visant toujours à s'adapter aux besoins des municipalités et aux enjeux auxquels elles font face, la FQM continue à développer son offre de services en adéquation avec ceux-ci. En ce sens, un service d'accompagnement en performance énergétique et en décarbonation verra le jour dans les prochains mois.

Au plaisir de vous donner plus de détails sur ces excitants développements.

Bonne lecture!

Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

L'ASSEMBLÉE DES MRC : DIALOGUE ET RÉFLEXION SUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

C'est les 29 et 30 novembre derniers, à Québec, que se déroulait la deuxième Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de l'année 2023. Un peu plus de 200 préfètes, préfets, directrices et directeurs généraux de nos 87 MRC membres étaient présents. Habitation, collecte sélective, entente de réciprocité, plans climat et bien d'autres sujets ont été au coeur des échanges.

DES SUJETS D'ACTUALITÉ ET DES INVITÉS DE MARQUE

Outre le bilan de la tournée de rencontres sur l'optimisation du réseau des offices d'habitation présenté par M. Claude Foster, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, et la présentation de la suite des travaux de modernisation du système de collecte sélective faite par M^{me} Maryse Vermette, présidente-directrice générale d'Éco Entreprises Québec, et par M. Stéphane Armanda, sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques en milieu terrestre et du développement durable, les participants ont eu droit à une présentation des deux volets du Programme de soutien à la relève et aux services de développement des MRC. Cette démarche commune entre la FQM, l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) et l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) a pour objectif de doter les services de développement des MRC d'un outil pour favoriser la relève entrepreneuriale et d'augmenter la valeur ajoutée des services offerts aux communautés d'affaires des régions.

Les participants ont également eu la chance d'entendre et de rencontrer plusieurs ministres, dont M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre de l'Habitation, et M. Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie et ministre responsable de la Lutte contre le racisme, ainsi que d'autres acteurs importants du domaine politique, dont plusieurs ont participé au renouvellement du Pacte fiscal, désormais appelé la *Déclaration de réciprocité*.

DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ

L'Assemblée a débuté par un retour de M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, sur la *Déclaration de réciprocité*. Il a rappelé la stratégie de négociation de la FQM consistant à éviter les négociations publiques, à former un comité spécial et à énoncer des objectifs clairs, définis, raisonnables et atteignables. M. Demers a exprimé sa satisfaction quant au succès de cette stratégie, soulignant les résultats positifs des discussions avec le gouvernement et le comité spécial créé à cet effet.

Pour rappel, le 13 décembre dernier, la FQM a signé la *Déclaration de réciprocité* concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les



M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, et M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

gouvernements de proximité. Plusieurs demandes de la FQM ont été acceptées par le gouvernement, résultant directement de son action :

- 10 M\$ supplémentaires en 2024 pour les municipalités de 15 000 habitants et moins;
- Un financement de 500 M\$ pour les MRC en soutien à l'adaptation et à la transition climatique locale;
- L'engagement renouvelé de convenir d'une formule de partage du point de croissance de la taxe de vente du Québec (TVQ), basée sur des éléments autres que la population.

« Nous sommes particulièrement reconnaissants de constater que nos propositions ont été entendues. Ces gains démontrent notre engagement à défendre les intérêts des municipalités et à agir de manière proactive pour le bien-être de nos communautés », souligne M. Demers.

L'ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT

M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, était également présent pour présenter le Plan pour une économie verte 2030. Cette politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques contribuera à l'atteinte des cibles québécoises et aidera le Québec à renforcer sa résilience face

aux changements climatiques, tout en contribuant au développement de son économie. Le ministre a d'ailleurs rappelé que la transition climatique doit se faire avec la collaboration de l'ensemble de la société, en prenant en compte la réalité propre à chacune des régions du Québec.



CONSERVER 30 % DU TERRITOIRE D'ICI 2030

Le gouvernement du Québec travaille actuellement sur plusieurs chantiers essentiels pour la protection des milieux naturels : la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, la révision de la *Loi sur l'expropriation*, ainsi que la mise en œuvre du Fonds bleu et du Plan nature 2030.

M. Jacob Martin-Malus, sous-ministre adjoint à la Biodiversité, à la Faune et aux Parcs, a présenté aux élus-es de l'Assemblée la mise en contexte et les axes du Plan nature 2030. Il a également fait la présentation du nouvel appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional qui sera lancé au cours des prochains mois.

Les MRC auront donc un important rôle à jouer lors du dépôt de ces nouvelles propositions de projets, allant de l'appui d'analyses, en passant par l'adoption de résolutions lors des consultations dans le but d'identifier les projets d'aires protégées à prioriser, d'en définir les limites et de faire une recommandation officielle au gouvernement pour décembre 2025.

CONSULTATION NATIONALE SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

La deuxième journée s'est conclue avec la présence du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, qui a mis en lumière les objectifs de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles : Agir pour nourrir le Québec de demain.

En effet, le gouvernement mène actuellement une série de consultations régionales qui s'inscrivent dans la volonté de reconnaître le territoire comme une ressource patrimoniale du Québec et nos terres agricoles comme un levier stratégique pour la vitalité de plusieurs régions. Ainsi, les intervenants des secteurs agricole, municipal et environnemental, de même que la population, sont invités à se prononcer sur la base d'un portrait factuel.

La démarche s'étend sur plusieurs mois et inclut la publication de portraits thématiques, la tenue d'une tournée régionale, la publication d'un rapport synthèse, l'organisation d'une journée d'échanges et, ultimement, l'élaboration de mesures publiques pour effectuer les changements jugés nécessaires et pertinents en fonction des consensus établis.

PRIX PERFORMANCE - FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ

L'événement fut également l'occasion de dévoiler le récipiendaire du Prix performance 2023 de Fonds locaux de solidarité FTQ, remis à la MRC fiduciaire du fonds local de solidarité (FLS) s'étant le mieux illustré au cours des cinq dernières années. Les FLS qualifiés sont classifiés selon les trois critères suivants : le nombre moyen de dossiers financés, le rendement moyen et l'utilisation des sommes disponibles provenant de Fonds locaux de solidarité FTQ.

Aux côtés de M. Éric Desaulniers, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ, M. Jacques Demers a remis le Prix 2023 à la MRC de Bonaventure. Les finalistes étaient la MRC D'Avignon, la MRC de Bonaventure et PME MTL Centre-Ouest. Félicitations aux finalistes et à la lauréate! ■



Lauréate du Prix Performance 2023 : MRC de Bonaventure. De gauche à droite : M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Éric Desaulniers, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ, M. Éric Dubé, maire de New Richmond et préfet de la MRC de Bonaventure, M. François Bujold, directeur général de la MRC de Bonaventure, et M. Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie et ministre responsable de la Lutte contre le racisme.

DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

Le 13 décembre dernier, la scène politique municipale a été témoin d'un moment historique alors que la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), les villes de Québec et de Montréal ainsi que le gouvernement du Québec officialisaient un tout nouveau partenariat. Cette entente, approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de la FQM, promet d'étendre l'influence de la Fédération à travers tous les ministères et organismes pour accompagner les municipalités du Québec.

FONDEMENTS DE LA DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ

À cœur de ce partenariat se trouve la *Déclaration de réciprocité*, un document énonçant des engagements mutuels sur des enjeux cruciaux. Ces engagements, conçus pour répondre aux préoccupations tant des administrations municipales que des citoyens, comprennent des actions majeures pour lutter contre les changements climatiques, soutenir le développement du logement, aider les personnes vulnérables, guider l'aménagement du territoire et promouvoir la diversification des revenus municipaux par le biais de l'écofiscalité.

LA FÉDÉRATION AU CŒUR DES NÉGOCIATIONS

Lors des négociations, la Fédération avait en tête de conserver les acquis du dernier pacte fiscal, mais aussi un autre objectif essentiel pour toutes les régions : **revoir la formule de partage de la valeur de la croissance de la taxe de vente du Québec (TVQ)**. Rappelons que le partage se faisait, pour l'essentiel, en fonction de la population. À cet égard, la FQM a aussi soumis une proposition visant à augmenter substantiellement la part des revenus alloués aux municipalités de moins de 50 000 habitants.

Le gouvernement du Québec s'est donc engagé à soutenir les gouvernements de proximité en offrant des moyens financiers, fiscaux et administratifs pour la réalisation de priorités communes, en inscrivant dans la Loi le transfert des revenus issus d'un point de la TVQ.



Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean, Valérie Plante, mairesse de Montréal, Martin Dampousse, président de l'UMQ et maire de Varennes, Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, François Legault, premier ministre du Québec, Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, Bruno Marchand, maire de Québec, et Eric Girard, ministre des Finances, lors de la signature de la nouvelle entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.

Le travail constructif fait avec le gouvernement, mais aussi avec le comité spécial mis en place pour ce dossier, composé d'une centaine d'élus-es de l'ensemble du territoire, a certainement porté fruit. Ces gains démontrent notre engagement à défendre les intérêts des municipalités et à agir de manière proactive pour le bien-être de nos communautés!

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION

Adaptation aux changements climatiques

Le gouvernement du Québec s'engage à soutenir activement l'adaptation et la transition climatique au niveau local. Cela inclut un appui financier pour l'élaboration, la planification et la mise en œuvre d'actions prévues dans les plans climat, ainsi que le développement d'infrastructures vertes. Dans cet effort, une collaboration étroite avec les gouvernements de proximité est encouragée, favorisant l'utilisation optimale des programmes d'aide financière.

De leur côté, les MRC s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre des plans climat contribuant aux objectifs québécois en matière d'adaptation et de transition climatique. De plus, elles participeront activement à une table d'échanges visant à identifier et à déployer des solutions concrètes pour la transition énergétique et la gestion intégrée des ressources énergétiques.

Développement du logement

Dans le contexte de difficulté d'accès au logement, Québec s'engage à encourager et à soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité. Cela comprend l'optimisation des programmes d'habitation et une contribution

financière adéquate aux projets d'habitation actuels et futurs. De plus, une planification conjointe des actions en matière de logements sociaux, notamment pour lutter contre l'itinérance, est préconisée.

Les gouvernements de proximité s'engagent également à faciliter et à accélérer la réalisation de projets d'habitation, en particulier de logements sociaux et abordables. Cela se traduira par la mobilisation des acteurs locaux et régionaux, la simplification et l'actualisation de la réglementation en urbanisme, ainsi que par une prise de décision agile. De plus, une planification concertée des actions en matière de logements sociaux, y compris pour lutter contre l'itinérance, sera favorisée.

Aide aux personnes vulnérables

Toujours dans le contexte de difficulté d'accès au logement, le gouvernement du Québec agira de manière conjointe et rapide pour aider les personnes vulnérables. Les mesures phares comprennent un leadership dans la prévention et la réduction de l'itinérance, le renforcement de la coordination intersectorielle nationale et régionale en itinérance ainsi que la création d'une instance nationale, la Table Québec-Municipalités en itinérance.

Cette instance vise à établir un partenariat privilégié entre Québec et les gouvernements de proximité. L'objectif est de favoriser la concertation, l'optimisation et la coordination des actions pour prévenir et réduire l'itinérance, tout en respectant les rôles et les responsabilités de chacun. Les gouvernements de proximité participeront à cette instance nationale et collaboreront aux initiatives locales et régionales.

Soutien pour l'aménagement durable du territoire

Pour promouvoir un aménagement durable du territoire bénéfique à la population et aux communautés, Québec mettra en œuvre la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Cela inclut la publication de nouvelles orientations gouvernementales, la promotion des pratiques exemplaires de l'État de même que la poursuite des travaux sur la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment en matière de consultation et d'approbation référendaire. De plus, le gouvernement souhaite favoriser l'arrimage des planifications, la mutualisation des infrastructures et la réalisation de projets communs dans les domaines scolaires, sportifs et de loisirs pour dynamiser la relation entre les centres de service scolaire et les gouvernements de proximité.

Les gouvernements de proximité intégreront ces orientations gouvernementales dans leur planification et leur réglementation en aménagement du territoire. Ils encouragent également la planification collaborative des infrastructures scolaires, sportives et de loisirs en utilisant leurs outils et réglementation en aménagement du territoire et en urbanisme.

Gestion des infrastructures municipales essentielles

Le gouvernement du Québec soutiendra les investissements et la planification du renouvellement des infrastructures en eau en offrant des programmes d'aide financière modernes et souples. Il vise à minimiser les exigences en matière de reddition de comptes, à fournir des outils d'accompagnement et à assurer une plus grande prévisibilité à long terme. De plus, il promet de soutenir la préservation de l'eau en finançant les installations individuelles de traitement de l'eau et en cherchant à atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Les gouvernements de proximité adopteront et mettront en œuvre des plans de gestion des actifs sur 10 ans pour assurer la pérennité de leurs infrastructures en eau et garantir leur financement. Également, ils s'engagent à préserver l'eau potable et à en assurer un usage raisonnable et équitable. ■

BÉLANGERSAUVÉ
AVOCATS

**Bien conseiller
pour bien gérer**

BELANGERSAUVÉ.COM

PLANS CLIMAT : QUÉBEC S'ENGAGE À SOUTENIR LES MRC

Dans la foulée des négociations entourant la signature de la *Déclaration de réciprocité* concernant le nouveau partenariat entre Québec et les gouvernements de proximité, le gouvernement Legault s'est engagé à fournir aux MRC les ressources nécessaires pour instaurer un programme visant à soutenir l'adaptation et la transition climatique (ATCL). La Fédération québécoise des municipalités (FQM) était au cœur de ces négociations et sera partie prenante du déploiement des plans climat qui en découleront.

La première des cinq priorités identifiées dans la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*¹ est l'importance de réaliser des actions structurantes pour faciliter et accélérer l'adaptation et la transition climatiques. Lors de l'Assemblée des MRC, en novembre dernier, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, a réitéré cette vision en présentant le *Plan pour une économie verte 2030*².

Le gouvernement s'y engage à accompagner les municipalités et les MRC dans la réalisation de leur plan climat d'ici 2030. L'entente prévoit une première enveloppe de 500 M\$ afin de soutenir l'adaptation et la transition climatique locale. La majorité de ce montant est destiné à l'élaboration des plans climat des MRC qui deviendront les documents de référence pour l'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble du territoire québécois.

Cette avancée significative concrétise une proposition soumise par la FQM au gouvernement lors des élections de 2022. Il s'agit d'un important gain pour les

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE

Possédant **14 places d'affaires** réparties dans **8 régions** du Québec, Cain Lamarre a la capacité d'offrir une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux. Ce sont plus de **25 professionnels** en droit municipal et de l'environnement qui composent, au quotidien, avec plusieurs lois particulières et qui s'assurent de faire respecter ces règlements devant les instances judiciaires appropriées, afin de répondre aux besoins de leur clientèle.



MRC du Québec qui pourront ainsi mettre en place des plans d'action ciblés pour mieux s'adapter aux changements climatiques.

La FQM s'est engagée à agir pour développer et mettre en œuvre des plans climat afin de contribuer à l'atteinte des objectifs que le Québec s'est fixés en matière d'adaptation et de transition climatiques. Elle s'engage aussi à contribuer à une table d'échanges qui permettra d'identifier et de déployer des solutions concrètes concernant la transition énergétique et la gestion intégrée des ressources énergétiques.

UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE

La Fédération étant déjà engagée dans le soutien du monde municipal vers la transition climatique, il apparaît naturel qu'elle développe son offre de service pour inclure les nouvelles exigences gouvernementales.

La FQM a donc développé une nouvelle offre d'accompagnement aux organisations municipales en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Elle sera maintenant en mesure d'assister les MRC et les municipalités exerçant certaines compétences de MRC, notamment en mobilisant et en informant les élus-es et les dirigeants municipaux sur l'adaptation aux changements climatiques et sur les meilleures pratiques en lien avec la transition climatique. Elle pourra également soutenir et accompagner ces organisations municipales dans le processus d'appels d'offres et dans leurs démarches auprès des organismes et ministères participants au processus d'autorisation.

En raison de leurs responsabilités en lien avec les aléas climatiques et en regard du maintien des infrastructures présentes sur leur territoire, les MRC et les municipalités du Québec sont forcément au front de la lutte aux changements climatiques. Grâce à cette nouvelle offre, elles seront en mesure de jouer un rôle clé, en mettant leur expertise de l'avant, dans le respect de leurs réalités propres. ■

¹ mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/BRO_declaration_reciprocite_partenariat.pdf

² quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte



Un tribunal efficace
Des audits pertinents
Des enquêtes rigoureuses

**Des changements
positifs et durables
pour le monde
municipal**

Commission
municipale

Québec



LES ATELIERS *LETTRES ATTACHÉES* – TOUJOURS AUSSI PASSIONNANTS

La deuxième saison de *Lettres attachées* a pris son envol cet automne avec les deux premiers ateliers qui mettaient en vedette Michel Rabagliati et Jocelyne Saucier. Ces rendez-vous uniques pour les amoureux de la langue française se sont poursuivis cet hiver avec la poète Marie-Andrée Gill, le dramaturge Jean Marc Dalpé et l'auteur-compositeur-interprète Louis-Jean Cormier.

Lettres attachées

MARIE-ANDRÉE GILL CHAUFFE LE DEHORS

Le 25 novembre dernier, l'équipe de *Lettres attachées* a mis le cap sur la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean où avait lieu le troisième atelier de cette nouvelle saison. C'est à la bibliothèque d'Alma que l'autrice, poète, chroniqueuse et animatrice de balados originaire de Mashteuiatsh, Marie-Andrée Gill, a rencontré les participants. Comme toujours, l'événement était retransmis en simultané dans des dizaines de bibliothèques publiques à travers le Québec.

Durant son entrevue avec l'ambassadeur de *Lettres attachées*, Nicolas Ouellet, l'artiste a notamment souligné l'importance de son héritage mixte, innu et québécois, dans son cheminement artistique. Elle a également discuté de certaines de ses œuvres, dont les recueils de poèmes *Béante*, *Frayer* et *Chauffer le dehors* ainsi que de ses sources d'inspiration.



Les participants présents à la bibliothèque d'Alma lors de l'atelier avec Marie-Andrée Gill étaient bien attentifs à ses propos lors de l'entrevue avec l'animateur Nicolas Ouellet.

Durant la deuxième portion de l'activité, les participants ont pu réaliser des exercices en lien avec les expressions québécoises, en vue de rédiger leur propre poème. Gill a bien sûr prodigué des conseils aux poètes d'un jour et a répondu à leurs questions.

IL N'Y A QUE L'AMOUR POUR JEAN MARC DALPÉ

C'est en Outaouais qu'a eu lieu le premier atelier de 2024, le 20 janvier dernier. Nicolas Ouellet y a accueilli l'auteur et dramaturge franco-ontarien Jean Marc Dalpé à Papineauville pour un atelier de deux heures. Il a, entre autres, parlé de l'importance pour lui de créer des dialogues vivants, près de la vérité des gens. Il a également évoqué l'influence de la poésie sur son travail, citant particulièrement l'impact du rythme et des sonorités.

De plus, il a parlé de l'importance pour lui de créer en français dans un contexte multiculturel dans lequel toutes les voix méritent d'être entendues. Pour lui, affirmer sa voix, même si elle est éphémère, permet à un peuple de se raconter. De même, il a souligné qu'au théâtre, la langue est l'artillerie utilisée pour arriver à ses fins; elle n'est jamais neutre.

Pour son exercice d'écriture, l'auteur originaire d'Ottawa a proposé aux participants dans les 45 bibliothèques connectées à travers le Québec d'imaginer une scène de conflit entre deux personnages. Il a d'ailleurs insisté sur la notion de conflit qui n'est pas, selon lui, synonyme de chicane, mais plutôt d'opposition, et qui permet de créer de la tension sur scène.



L'ambassadeur du projet et animateur Nicolas Ouellet, en compagnie de la poète innue Marie-Andrée Gill, lors de l'atelier du 25 novembre à Alma.



Le dramaturge Jean Marc Dalpé, au centre, en compagnie de participants et membres de l'équipe de *Lettres attachées* à la bibliothèque de Papineauville le 20 janvier dernier.

LE VRAI BONHEUR AVEC LOUIS-JEAN CORMIER

Le 24 février, c'est à la bibliothèque de Saint-Valère, dans le Centre-du-Québec, que nous avons retrouvé l'auteur-compositeur-interprète Louis-Jean Cormier. En entrevue avec Nicolas Ouellet, le chanteur natif de Sept-Îles a notamment évoqué ses diverses sources d'inspiration, tant dans sa vie personnelle que dans la société qui l'entoure. Il a aussi parlé de ses façons de créer, en spécifiant l'importance de laisser place à son instinct. Selon lui, cela donne souvent de meilleurs résultats que de trop tenter de trouver le mot juste.

Après sa rencontre fascinante avec l'animateur, le chanteur du groupe à succès Karkwa a invité les participants à réaliser des exercices d'écriture dans le but de rédiger les paroles d'une chanson. En plus de prodiguer de nombreux conseils, il a répondu aux questions du public avec beaucoup d'attention, tant sur place qu'en visioconférence.

CONCOURS POUR ENCOURAGER LA PARTICIPATION

Rappelons qu'à la fin de chaque atelier, les participants ont l'occasion de soumettre l'œuvre qu'ils ont créée sur le site Web de *Lettres attachées*. Les œuvres sont ensuite soumises au vote du public et la personne dont l'œuvre reçoit le plus grand

nombre de mentions «j'aime» remporte une carte-cadeau de 500 \$ échangeable dans une librairie du réseau Les libraires ou sur leslibraires.ca.

ENCORE TROIS ATELIERS À VENIR

Encore trois ateliers sont prévus pour cette deuxième année du projet. Jusqu'à mai 2024, nous vous proposons de visiter trois nouvelles régions du Québec pour aller à la rencontre d'artistes œuvrant dans les sphères du collage, du billet d'humeur et de la nouvelle littérature. Qu'ont-ils en commun? Leur amour des mots et de la langue française!

Le samedi 23 mars, c'est la collagiste Sara Hébert qui s'entretiendra avec Nicolas Ouellet et les participants à la bibliothèque Gabrielle-Roy de Laval. Puis, le samedi 27 avril, l'humoriste, autrice et chroniqueuse Catherine Éthier sera de passage à la bibliothèque de Saint-Antoine dans le Bas-Saint-Laurent. Finalement, c'est le nouvelliste Stanley Péan qui terminera cette deuxième année le samedi 25 mai avec un atelier à la bibliothèque de Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie.

Comme toujours, il sera possible de participer aux ateliers en direct partout sur le territoire en se rendant à l'une des bibliothèques participantes. ■

REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE DEPUIS 70 ANS

TREMBLAY BOIS
AVOCATS
DEPUIS 70 ANS

- | COMPÉTENCE
- | COLLABORATION
- | RESPECT

Mes Yves Boudreau, Claude Jean, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Michèle Audet-Turmel, François Poirier, Maria Alexandra Dinu, Amélie Savard, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Mireille Lemay, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Benjamin Bokluc, Olivier Arseneau, Shannon Soule

tremblaybois.ca | 418 658-9966

GROUPE HELIOS

GROUPE HELIOS : PARTENAIRE DANS LA GESTION DE VOS ACTIFS

Avoir accès à une expertise de pointe en gestion d'infrastructures pour le traitement et la distribution de l'eau potable et en traitement des eaux usées, ainsi que d'infrastructures récréatives. Pouvoir compter sur une équipe dédiée et spécialisée dans ces domaines sans vous soucier de la taille de votre municipalité ou des enjeux de main-d'œuvre. Tout ça vous semble difficile à réaliser? Et pourtant, c'est à la portée de toutes les municipalités du Québec grâce à Groupe HELIOS.

Depuis plus de 40 ans, Groupe HELIOS se positionne comme un partenaire des villes et municipalités dans la gestion, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures, principalement celles liées au traitement de l'eau et tout ce qui s'y rattache. Ce savoir-faire innovant permet de trouver auprès d'une seule organisation une panoplie de services personnalisés selon les besoins qui sont à combler auprès de votre équipe municipale : études, ingénierie, construction, exploitation et entretien de vos infrastructures.

Concrètement, ceci se traduit par l'auscultation de vos réseaux pour en connaître l'état, la proposition de solutions novatrices, l'assistance dans la mise en place d'un système de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), la présence ponctuelle ou régulière de personnel qualifié pour voir à l'opération et à la maintenance de vos infrastructures et plus encore. Groupe HELIOS peut intervenir sur le cycle de vie complet de vos infrastructures en eau potable et eaux usées. Ce guichet unique de services vous assure ainsi une rapidité d'intervention et de réalisation, et ce, à moindre coût.

Depuis plus de 40 ans, Groupe HELIOS se positionne comme un partenaire des villes et municipalités dans la gestion, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures, principalement celles liées au traitement de l'eau et tout ce qui s'y rattache.

GESTIONNAIRE EN LOISIRS

Groupe HELIOS offre également des services de gestionnaire d'infrastructures de loisirs tels que parcs, piscines et arénas. Les possibilités sont nombreuses, allant d'une équipe de sauveteurs en piscine jusqu'à l'organisation d'événements

sportifs ponctuels en passant par le traçage de pistes de ski et la gestion de plateaux sportifs.

Dans ce secteur de services, l'objectif est toujours le même : permettre à des municipalités de toutes envergures de profiter des meilleures façons de faire dans la gestion de leurs infrastructures sportives afin d'en assurer la pérennité.

UN PARTENARIAT AUX AVANTAGES INDÉNIABLES

Par son offre de services et grâce à son équipe multidisciplinaire, Groupe HELIOS vient combler un besoin important. Être partenaire des municipalités, c'est être là quand la charge de travail devient trop lourde, quand un manque de ressources humaines temporaire ou permanent survient. C'est aussi être là dans le contexte actuel où les réglementations sont plus sévères et parfois difficiles à suivre afin d'assurer que tout sera fait de façon conforme et dans le respect des meilleures pratiques.

HELIOS ACADÉMIE : FORMATION

Groupe HELIOS, c'est aussi une offre en formations offertes tant à son équipe qu'aux employés des municipalités afin d'assurer une main-d'œuvre au fait des plus récentes façons de faire.

HELIOS 360 : LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'EAU

Groupe HELIOS déploie actuellement son programme HELIOS 360 en gestion d'infrastructures d'eau potable et des eaux usées. En intégrant les meilleurs outils technologiques, il sera alors possible pour les municipalités de réaliser des économies d'énergie et d'optimiser leurs procédés en plus de profiter d'une vigie 24 h/24 de leurs installations.

Les services de Groupe HELIOS sont offerts partout au Québec. Pour demander une rencontre et exposer vos besoins, contactez l'équipe à developpement@groupehelios.com. ■

DITES BONJOUR AU NOUVEAU PORTAIL DE QUÉBEC MUNICIPAL

Pour marquer le 25^e anniversaire de Québec municipal, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) était fière de dévoiler, le 28 novembre dernier, sa toute nouvelle plateforme Web améliorée ainsi que sa nouvelle image. Cette initiative représente une avancée significative dans notre engagement à fournir des informations de qualité et une expérience utilisateur plus conviviale aux professionnels du monde municipal.



Confidentielle et sécurisée, la nouvelle plateforme Québec municipal relie électroniquement les divers acteurs du monde municipal pour faciliter l'échange d'informations et de services de manière efficace et en toute quiétude.

Les contenus pertinents et variés portant sur les préoccupations, les priorités et les enjeux du domaine sont toujours au rendez-vous pour les abonnés. Elle met également à leur disposition une gamme de services exclusifs et personnalisés :

- Un résumé complet de l'actualité municipale au Québec;
- Le plus grand site Web d'offres d'emploi dédié au domaine municipal;
- La possibilité d'afficher des offres d'emploi, des formations et des événements du monde municipal;
- Une revue de presse quotidienne;
- Plusieurs occasions de visibilité pour votre organisation;
- Et bien plus!

« La plateforme Québec municipal joue un important rôle en informant les acteurs du domaine municipal depuis 25 ans. Nous sommes heureux de dévoiler sa nouvelle image, rajeunie et s'intégrant davantage dans les couleurs de la FQM, mais surtout, nous sommes impatients de poursuivre cette aventure avec nos abonnés et partenaires! » – Jacques Demers, président de la FQM

LES NOUVEAUTÉS DU PORTAIL

En naviguant sur la plateforme, vous constaterez rapidement les dernières avancées qui en font un outil rapide et convivial. Vous pourrez maintenant effectuer le renouvellement de votre adhésion à Québec municipal en ligne, rendant le processus plus efficace. Ces nouveautés visent à faciliter l'accès et à optimiser les interactions, renforçant ainsi notre engagement à offrir une expérience en ligne exceptionnelle pour tous nos utilisateurs.

DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE VISIBILITÉ

De plus, avec le *Bulletin Québec municipal*, le bulletin d'information envoyé quotidiennement à près de 20 000 personnes intéressées aux actualités du monde municipal, les partenaires ont l'opportunité d'explorer de nouvelles perspectives en matière de visibilité, avec des espaces dédiés permettant de mettre en avant leurs activités de manière privilégiée. Vous avez maintenant des occasions uniques d'accroître votre présence et de valoriser vos réalisations au sein de la plateforme.

En somme, Québec municipal est bien plus qu'une simple plateforme d'information; elle est un écosystème dynamique, adapté aux besoins en constante évolution de ses abonnés et du monde municipal.

Ne manquez pas l'occasion de rester connecté et informé et de bénéficier d'informations exclusives. Si ce n'est déjà fait, rejoignez-nous dès aujourd'hui sur quebecmunicipal.qc.ca! ■

Saviez-vous que depuis 1998, Québec municipal répond aux différents besoins de ses 44 700 utilisateurs?



M^e Marc-André Beaudoin, avocat
Tremblay Bois, avocats



M^e Amélie Savard, avocate
Tremblay Bois, avocats

C'EST QUOI, UN RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI?

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*¹ (LAU) regorge « d'outils » d'aménagement qui peuvent être utilisés par les municipalités. On y retrouve notamment la catégorie des règlements dits « discrétionnaires » qui permettent de donner au conseil municipal la faculté d'analyser les dossiers au cas par cas et de les apprécier suivant certains critères prévus à ces règlements.

normalement, ne pourrait pas faire l'objet d'une dérogation mineure³.

LA PROCÉDURE APPLICABLE

Pour se prévaloir de la possibilité d'autoriser des projets particuliers, la municipalité doit d'abord se doter d'un « règlement-cadre »⁴. Ce règlement habilite le conseil, selon les critères qui y sont prévus, à autoriser les projets particuliers. Il n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, mais doit faire l'objet d'une consultation publique avant son adoption⁵. Pour pouvoir adopter un tel règlement, la municipalité doit s'être dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)⁶.

Une fois le règlement-cadre en vigueur, chaque projet particulier est d'abord reçu par le fonctionnaire désigné à cet effet, puis soumis au CCU pour recommandation. Il est ensuite soumis au conseil qui a la discrétion d'accepter ou de refuser le projet par résolution, après examen des recommandations du CCU et application des critères prévus au règlement-cadre.

Lorsqu'il accepte le projet, le conseil peut prévoir, à même la résolution et eu égard aux compétences de la municipalité, toute condition relative à sa réalisation. La rigueur est de mise, notamment quant à la description du projet qui est autorisé et aux normes que la municipalité souhaite imposer. Des conditions précises faciliteront leur respect et simplifieront les recours en cas de non-respect, le cas échéant.

Au niveau procédural, cette résolution est traitée selon le même processus qu'un projet de règlement modifiant la réglementation d'urbanisme (consultation publique, approbation des personnes habiles à voter [si requis], vérification de la conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, etc.)⁷.

Enfin, mentionnons qu'un projet particulier ne peut être autorisé en vertu d'un règlement sur les PPCMOI si :

- Le projet ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité⁸; ou
- Le projet se situe dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique⁹.

CONCLUSION

Le règlement sur les PPCMOI est donc un outil fort utile pour avoir davantage de souplesse et permettre la réalisation de projets qui dérogent à la réglementation d'urbanisme. Les municipalités ont donc tout intérêt à se munir d'un tel règlement, qui pourra être ajouté à leur « coffre à outils »! ■

Font partie de cette catégorie, notamment, le règlement sur les dérogations mineures, le règlement sur les usages conditionnels et le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), ce dernier étant un outil méconnu, mais fort utile dont nous traiterons davantage ici.

L'UTILITÉ DU RÈGLEMENT

Le conseil d'une municipalité peut, dans la mesure où il existe un règlement à cet effet, sur demande et sous certaines conditions, autoriser un projet particulier même s'il contrevient à un règlement d'urbanisme, et ce, sans devoir étendre cette particularité à l'ensemble de la zone visée par le projet².

Le règlement sur les PPCMOI pourrait, par exemple, permettre l'autorisation d'un bâtiment dont la volumétrie dérogerait à une norme prévue au règlement de zonage. Il permet même de déroger aux usages permis, s'agissant d'une norme qui,

¹ RLRQ, c. A-19.1.

² Art. 145.36 al. 2 LAU

³ Art. 145.1 LAU

⁴ Art. 145.37 LAU

⁵ Art. 123 et 125 LAU

⁶ Art. 145.36 al. 1 LAU

⁷ Art. 145.38 al. 3 LAU

⁸ Art. 145.36 al. 3 LAU

⁹ Art. 145.37 al. 1 par. 1 LAU

LA SAINTE SÉPARATION DES POUVOIRS

Lors de formations offertes aux nouveaux élus-es, plusieurs s'étonnent des règles voulant que ceux-ci doivent se tenir loin de la gestion quotidienne de la municipalité, à l'exception du pouvoir de surveillance et de contrôle du maire. Or, il s'agit d'un principe essentiel de saine gestion municipale. La récente décision *Godbout c. Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard*¹ est un bon exemple de ce qui peut se produire lorsque cette division des pouvoirs n'est pas respectée.

Cette affaire débute par la fermeture de la quincaillerie locale et de l'acquisition du fonds de commerce par le conjoint de la directrice générale de la municipalité.

Certains citoyens voient dans cette transaction une conspiration. Une rumeur veut que le conjoint ait acheté le commerce dans le seul but de le fermer et d'exercer un monopole dans son secteur d'activités, lui assurant notamment la clientèle de la municipalité. Le maire, employé de la quincaillerie acheteuse, et la directrice générale, conjointe de son propriétaire, feraient évidemment partie de ce complot².

Aux élections suivantes, le ton monte, des rumeurs de congédiements d'employés et des accusations de partialité de la directrice générale circulent³. Un tout nouveau conseil est élu et plusieurs membres souhaitent changer les choses, par exemple en exigeant les clés des bureaux municipaux, ce qui va à l'encontre des dispositions du *Code municipal du Québec*⁴.

L'ambiance de travail se détériore rapidement, notamment lors d'une rencontre où les élus-es adressent une série de reproches à la directrice générale et lui imposent différentes conditions de

travail restrictives⁵. Peu de temps après, la situation atteint son paroxysme dans un échange courriel comportant des commentaires acerbes envers la directrice générale⁶, laquelle tombe alors en arrêt de travail.

Le 23 novembre dernier, le tribunal administratif du travail rendait une décision, notamment au sujet de la prétention de la directrice générale voulant qu'elle ait été victime de destitution illégale. Le tribunal explique :

« [73] Le nouveau conseil municipal arrive en poste le 5 novembre 2017 et s'immisce aussitôt dans la gestion quotidienne des activités. La volonté d'inscrire les élus à l'organigramme par exemple révèle cette intention, tout comme les différentes interventions des élus dans les dossiers relevant de l'administration. Le conseil municipal n'exerce plus seulement le pouvoir politique, mais aussi le pouvoir administratif dévolu à la direction générale par le *Code municipal du Québec*. Ce faisant, il procède à une destitution déguisée en ce qu'il prive la directrice générale de sa « charge, de sa fonction ou de son emploi » qui est de diriger et contrôler les activités de la Municipalité⁷. »



M^{me} Maryse Catellier Boulianne, avocate
Morency, Société d'avocats

Dans cette affaire, la directrice générale s'est vu octroyer d'importants montants par le tribunal.

Cette situation est assez exceptionnelle. Toutefois, elle témoigne de l'importance pour les élus-es et les fonctionnaires de bien comprendre leur rôle et les limitations de celui-ci. ■

¹ 2023 QCTAT 4929

² *Idem*, par. 17

³ *Idem*, par. 19

⁴ RLRQ, c. C-27.1

⁵ *Idem*, par. 29

⁶ *Idem*, par. 34 à 36

⁷ *Idem*, par. 73



Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice en approvisionnement municipal à la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques
Fédération québécoise des municipalités

LE COMITÉ DE SÉLECTION ET LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DES OFFRES

De manière générale, la mise en concurrence est utilisée pour obtenir le meilleur prix. Lorsqu'un service d'une municipalité détermine un besoin, la demande est transmise aux fournisseurs potentiels, tout en respectant un certain cadre législatif. L'évaluation de la conformité et du coût par rapport à une estimation constitue alors un élément central.

Cependant, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal* exigent une évaluation de la qualité de l'offre pour les services professionnels lorsque la dépense atteint un certain seuil. Certains services professionnels ou certaines situations sont toutefois exemptés de cette règle, comme le lauréat d'un concours, le camionnage en vrac conclu par l'intermédiaire du titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports*, les domaines artistique et culturel, etc.

Normalement, le seuil pour les comités de sélection de services professionnels commence à 25 000 \$ pour un appel d'offres sur invitation, mais une municipalité peut décider que le gré à gré est autorisé jusqu'à un montant plus important. C'est lorsqu'il y a un appel d'offres sur invitation ou un appel d'offres public pour services professionnels qu'un système d'évaluation et de pondération doit obligatoirement être utilisé pour que les offres déposées soient évaluées par un comité de sélection. Dans ce cas, il n'y a pas que le prix qui est considéré; la qualité de l'offre

de service évaluée sur la base de critères prédéterminés a aussi une valeur dans l'ordre des soumissionnaires qui récoltent le plus de points.

LE COMITÉ DE SÉLECTION

Le conseil doit obligatoirement déléguer par règlement le pouvoir de former un comité de sélection à un fonctionnaire ou à un employé de la municipalité. Aucun membre du conseil municipal ne peut siéger à ce comité et, idéalement, au moins un membre devrait bien connaître le domaine visé par le contrat. Le comité est formé minimalement de trois membres qui analyseront individuellement les soumissions, en plus du secrétaire. Lors de l'analyse, la comparaison entre chaque soumission doit être évitée : en effet, il faut rester objectif et garder en tête les exigences demandées au devis. Les discussions lors de la rencontre du comité permettent d'échanger sur les raisons du pointage de chacun des membres.

Cela permet ainsi une diversité d'avis pour conclure avec un consensus réfléchi.

La fonction du secrétaire consiste à expliquer le rôle et les responsabilités des membres, les informer du processus et des documents à remplir ainsi que d'animer les discussions lors du comité. Le secrétaire doit s'assurer que tous les membres du comité soient sur le même pied d'égalité et que les échanges restent pertinents. D'ailleurs, tout règlement de gestion contractuelle doit contenir un formulaire d'engagement qui s'adresse aux membres du comité et qui prévoit, notamment, l'absence d'un lien ou d'un intérêt direct avec les soumissionnaires, l'obligation d'assurer la confidentialité de leur mandat et de juger les offres de façon impartiale et éthique.

LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION

Le système de pondération et d'évaluation des offres peut se faire à une ou deux enveloppes.

La particularité du système à deux enveloppes est que le prix reste confidentiel jusqu'à la fin du comité. Ainsi, les prix ne sont pas divulgués lors de l'ouverture comme à l'habitude; seuls les noms des soumissionnaires sont révélés. Si le soumissionnaire a reçu la note de passage de 70 %, alors sa deuxième enveloppe contenant le prix sera ouverte et intégrée à la formule préétablie par la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal*. Si le soumissionnaire n'a pas atteint la note de 70 %, cette deuxième enveloppe lui sera alors retournée sans avoir été ouverte.

Les critères sur lesquels se base l'évaluation des offres sont déterminés par le conseil municipal selon le projet. Il doit y avoir au moins quatre critères en plus du prix et une pondération maximale de 30 points sur 100 pour chacun. En plus de bien expliquer aux soumissionnaires comment seront évalués les critères tels l'expérience, la compréhension du mandat, ou autre, une grille d'analyse doit être fournie au devis, démontrant ainsi le plus de transparence et d'équité possible. Cette grille servira de référence aux membres du comité de sélection dans le pointage qu'ils accorderont à chacun des critères.

Le système d'évaluation à une enveloppe, quant à lui, peut aussi être utilisé dans un autre contexte que les services professionnels. Prenons l'exemple d'un camion ou d'une aire de jeux d'eau. Il est intéressant de déterminer une enveloppe de prix comme premier critère (disons entre 150 000 \$ et 200 000 \$), puis d'analyser les modalités de livraison, le service d'entretien et la qualité

du bien, par exemple. Cependant, il n'est pas possible de déterminer un critère éliminatoire contrairement au système à deux enveloppes. De plus, le système à une enveloppe peut prévoir une période de discussion à la suite de l'ouverture, qui se tiendra individuellement avec chacun des soumissionnaires. Ces discussions permettront de préciser et de clarifier certains paramètres du projet. À noter que ce processus est encadré par certaines règles à respecter et nécessite quelques étapes supplémentaires qui peuvent prendre du temps : cette option est donc plutôt intéressante pour des projets d'envergure.

L'intérêt du système de pondération et d'évaluation des offres est l'analyse multidimensionnelle des soumissions.

Finalement, l'intérêt du système de pondération et d'évaluation des offres est l'analyse multidimensionnelle des soumissions. La valeur n'est pas accordée seulement sur la base du plus bas soumissionnaire conforme. Certains aspects dépendent de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal*, mais une certaine liberté est accordée aux municipalités dans le choix des critères et du système de fonctionnement.

C'est un processus qui demande plus de temps et d'analyse, mais qui permet un classement différent des offres reçues.

La direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités peut vous guider dans la réalisation de cette démarche et vous fournir le secrétaire ou les membres d'un comité de sélection au besoin. Vous pouvez nous joindre à ingenierie@fqm.ca si vous désirez en savoir davantage. ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain

LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA (p. 48)

Assurances de groupe

La Personnelle

Environnement et énergie

GRUPE HELIOS, GESTION D'INFRASTRUCTURES ET SERVICES URBAINS (p. 14)

Envoi de colis

- GLS CANADA
- PUROLATOR

Évaluation des valeurs

assurables des bâtiments
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 37)

Fournitures de bureau

STAPLES PROFESSIONNEL

Luminaire DEL basse température de couleur

FQM ET ÉNERGÈRE (p. 24-25)

Luminaire et accessoires décoratifs extérieurs

ÉCLAIRAGE CYCLONE

Messagerie

POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail

FQM SST

Publication juridique

PFD AVOCATS

Signature électronique

EZSIGN

Technologie de signalisation et feux de circulation

ORANGE TRAFFIC

Téléphonie mobile

BELL MOBILITÉ ET SOLUTIA TÉLÉCOM

Voirie et Transport

- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU (encart)





M^{me} Véronique Gendron, directrice des affaires litigieuses
Fonds d'assurance des municipalités du Québec

SÉCURITÉ INCENDIE : ÊTES-VOUS AU FAIT DES DERNIÈRES MODIFICATIONS À LA LOI?

La LSI a été adoptée en 2000 afin de contrer les effets de l'arrêt *Laurentides Motels Ltd*² rendu en 1989. Rappelons que, dans cette décision de la Cour suprême, la Ville de Beauport avait été condamnée à indemniser les propriétaires d'un complexe hôtelier, après avoir éprouvé certaines difficultés à combattre un incendie, puisque les bornes-fontaines à proximité étaient gelées. Le plus haut tribunal reconnaissait alors que les municipalités peuvent être tenues responsables d'une faute civile lorsqu'elles agissent dans le cadre de leur sphère opérationnelle.

La LSI est venue permettre à une autorité³ d'être exonérée en cas de poursuite en dommages si elle a établi un schéma de couverture de risque qui inclut un plan de mise en œuvre et si les mesures contenues dans celui-ci ont bien été respectées⁴. Par exemple, si un recours contre une municipalité est fondé sur la démonstration que son Service de sécurité incendie n'a pas complété les exigences de prévention prévues au plan de mise en œuvre, mais qu'en fin de compte cette omission n'a aucun impact sur le combat incendie et sur le sinistre en cause, la municipalité pourra bénéficier de l'exonération de responsabilité. Dans ce contexte, seule la démonstration d'une faute intentionnelle ou lourde fera perdre le bénéfice de l'exonération

L'année 2023 aura été riche en changements législatifs ayant des répercussions sur les municipalités. Parmi ces changements, la *Loi sur la sécurité incendie*¹ (LSI) a, elle aussi, fait l'objet d'une révision importante de certaines de ses dispositions phares. Il est important de bien comprendre les modifications.

à la municipalité. Lorsqu'une autorité perd son exonération, la démonstration d'une faute simple peut engager sa responsabilité.

Rappelons que le plan de mise en œuvre est composé du plan d'action dont s'est dotée une autorité et du calendrier établi pour atteindre les objectifs de protection prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie portant sur la prévention, la formation des effectifs, la préparation des interventions et les secours⁵.

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU SCHÉMA

Le 5 octobre 2023, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a sanctionné le projet de loi n°14 modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la *Loi visant à trouver des personnes disparues*. Un des changements majeurs à la LSI concerne l'allongement de la période de

validité d'un schéma de couverture de risque, qui passe de 6 à 10 ans, incluant 2 années pour procéder à la révision⁶.

Cette modification donne une plus grande latitude aux municipalités locales et régionales qui pouvaient rencontrer des difficultés à respecter ce délai en raison de la lourdeur administrative qu'implique une telle révision. Ces difficultés s'expliquent notamment par la complexité des différentes réalités territoriales devant être prises en compte dans un même schéma.

Une autorité dont le schéma est en vigueur depuis moins de 5 ans bénéficie de ce prolongement de validité à 10 ans. Par exemple, une municipalité ayant obtenu l'attestation de conformité du MSP le 10 novembre 2020 devra adopter son schéma révisé au plus tard le 10 novembre 2030 et entamer sa révision à compter du 10 novembre 2028.

D'autre part, les municipalités qui se trouvent actuellement dans leur année de révision bénéficient d'une année additionnelle pour revoir leur schéma.⁷

L'article 47 de la LSI a également été modifié afin de prévoir que « l'autorité ne peut bénéficier de cette exonération si le schéma de l'autorité régionale n'a pas été modifié ou révisé alors qu'il devait l'être en application de la présente loi. »

Par ailleurs, les délais prévus pour les plans de mise en œuvre en vigueur ne changent pas.

DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ CONSOLIDÉ

Un autre allègement administratif porte sur l'obligation des autorités régionales de déposer leur rapport d'activité consolidé. Celui-ci devra dorénavant être déposé tous les deux ans, plutôt qu'annuellement.⁸ Toutefois, cela n'affecte pas le devoir des autorités locales ou des régies intermunicipales de remettre annuellement leur rapport d'activité à l'autorité régionale.

NOUVELLE MESURE POUR GARDER À JOUR LE SCHÉMA

Le nouvel article 30 de la LSI prévoit les situations devant entraîner une modification du schéma de couverture de risque. Cela s'applique notamment en cas de modification du territoire, s'il y a augmentation des risques ou encore pour tout autre motif qui justifierait de maintenir le schéma à jour.

De plus, le schéma doit être modifié afin de se conformer à toute éventuelle orientation ministérielle dans les 24 mois suivant la transmission de celle-ci.

NOUVEAU MÉCANISME D'ARBITRAGE

Pour terminer, un mécanisme d'arbitrage est maintenant accessible à une municipalité locale ou à une régie intermunicipale qui constate un différend avec une autre municipalité l'empêchant de se conformer aux objectifs de protection optimale proposés ou arrêtés par l'autorité régionale. Cette demande d'arbitrage est soumise à la Commission municipale qui, après avoir entendu l'autorité régionale, les municipalités et régies concernées, rend sa décision, afin que toutes se conforment aux objectifs.⁹

En conclusion, rappelons que l'ensemble des modifications à la LSI mentionnées ci-dessus est d'application immédiate. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions allège donc le processus de mise à jour du schéma et permet une révision plus efficace par les municipalités locales et régionales. ■

¹ Chapitre S-3.4

² *Beauport (Ville de)* [1989] 1 R.C.S. 705

³ Le terme « autorité » comprend une municipalité locale ou régionale, une ville ou une régie intermunicipale

⁴ Art 47 LSI

⁵ Art. 137 LSI

⁶ Article 29 LSI

⁷ Art. 136 *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*, c. 20

⁸ Art. 31.2 LSI

⁹ Art. 35 LSI

PRÉVENTION DES SINISTRES

LE FONDS DÉTIENT UNE EXPERTISE INÉGALÉE EN PRÉVENTION DES SINISTRES MUNICIPAUX

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais :

- ▶ Inspection en sécurité incendie et des lieux
- ▶ Recommandations concrètes et adaptées
- ▶ Soutien technique préventif
- ▶ Formations, outils et événements favorisant la prévention
- ▶ Inspection des appareils sous pression et thermographie préventive
- ▶ Mentorat et visite préventive

SEUL ASSUREUR DE DOMMAGES PROPRIÉTÉ DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

INFORMEZ-VOUS! fondsfqm.ca 

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la
Fédération québécoise des municipalités



Béatrice Pineau, ingénieure en hydraulique à la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques
Fédération québécoise des municipalités

LES INFRASTRUCTURES VERTES, ALLIÉES DES MUNICIPALITÉS

Au cours des dernières décennies, le territoire du Québec a connu une évolution significative. L'urbanisation a entraîné la transformation des forêts, des milieux humides et d'autres écosystèmes naturels en milieux fortement anthropiques, c'est-à-dire transformés par la présence humaine. Les routes, les bâtiments et la canalisation des cours d'eau ont contribué, au fil du temps, à rendre les zones urbaines de plus en plus imperméables.

En ajoutant à ce phénomène des précipitations de plus en plus intenses, attribuables aux changements climatiques, de nombreuses problématiques ont émergé. Ces dernières années, des inondations, des refoulements d'égout, des glissements de terrain et des routes emportées par les crues ont marqué nos esprits. Étant donné la fréquence croissante de ces phénomènes climatiques, il est impératif d'accroître notre résilience face à de telles situations. Une solution prometteuse réside dans le développement des infrastructures vertes.

Il est évidemment inconcevable de démolir entièrement les villes et il est difficile de réduire l'intensité des précipitations. Cependant, ce sur quoi il est possible d'agir, c'est la manière dont les eaux de ruissellement sont dirigées vers les réseaux d'égout et les milieux récepteurs. Traditionnellement, le drainage vise uniquement à évacuer toutes les eaux rapidement. Les trames urbaines, composées principalement de surfaces imperméables, de puisards et de canalisations souterraines, acheminent ainsi d'importants volumes et débits vers des réseaux d'égout déjà surchargés.

LES INFRASTRUCTURES VERTES DANS UNE RUE PRÈS DE CHEZ VOUS

En intégrant des infrastructures vertes dans les réseaux de drainage, les conditions avant développement sont simulées pour recréer le cycle naturel de l'eau. Ces ouvrages consistent en des espaces naturels, semi-naturels ou des aménagements végétalisés offrant des services, autres que le drainage.

Diverses infrastructures vertes existent. Certaines visent principalement le traitement des eaux, à transporter et à tamponner les débits de pointe, comme les fossés engazonnés, les noues drainantes

ou les biorétentions. Ces aménagements s'intègrent de manière linéaire à des projets de réfection ou de construction de rues ou de stationnements.

BIORÉTENTION

L'implantation d'infrastructures vertes dans la trame urbaine permet de transformer des surfaces imperméables en surfaces perméables, vers lesquelles les eaux de pluie et de ruissellement sont dirigées. Leurs fonctions consistent à filtrer, retenir et infiltrer les eaux pluviales, tout en réduisant la vulnérabilité des villes aux changements climatiques et en améliorant la qualité de vie des citoyens ! Un exemple d'un tel aménagement est illustré à la figure 1.



Figure 1 : infrastructure verte (biorétention) aménagée dans un stationnement.

L'eau qui ruisselle sur le stationnement lorsqu'il pleut est dirigée vers l'ouverture dans la bordure, puis percole lentement à travers les différentes couches formant la biorétention. Un drain enfoui capte et évacue ensuite les eaux vers le milieu récepteur. Ce type d'infrastructures peut réduire jusqu'à 90 % les débits de pointe et retarder l'arrivée de ce pic au réseau, en plus de filtrer les eaux.

BASSINS DE RÉTENTION

D'autres infrastructures vertes ont pour fonction principale d'emmagasiner les eaux sur un site et de libérer un débit contrôlé vers le réseau récepteur; c'est le cas des bassins de rétention. Qu'ils soient engazonnés, avec des plantations ou à niveau d'eau permanent, ces aménagements sont fréquemment utilisés dans les projets de développements résidentiels ou lors de la construction ou de la réfection de lots de grandes superficies. Ils permettent notamment la décantation des contaminants solides, assurant que l'eau de l'effluent soit de meilleure qualité.

Ces infrastructures vertes offrent de multiples avantages, bien au-delà du simple drainage. En les intégrant, les secteurs aménagés deviennent plus résilients face aux changements climatiques. Les

surfaces perméables permettent à l'eau de s'infiltrer dans le sol et de ruisseler plus lentement, tandis que la végétation favorise l'évapotranspiration (processus par lequel l'eau est renvoyée dans l'atmosphère sous forme gazeuse) et filtre les eaux de ruissellement chargées en contaminants.

En cas de forte pluie, un site muni d'infrastructures vertes libérera seulement une infime partie du débit maximal qu'il relâcherait s'il était conçu de manière traditionnelle, mais sur une durée plus étendue. Pour faire une analogie avec la congestion routière, c'est comme si le nombre de voitures à l'heure de pointe était réduit et étalé sur toute la journée. Ces infrastructures génèrent également plusieurs avantages écosystémiques, notamment le soutien à la biodiversité, la séquestration du carbone et la réduction des îlots de chaleur.

La perception des coûts peut parfois avoir un effet rébarbatif pour les administrations municipales souhaitant mettre en place des infrastructures vertes. Toutefois, dans de nombreux cas, des économies sont possibles. De plus, il est important de prendre en considération les coûts occasionnés par les surcharges sur les réseaux, qui seraient évités si de telles infrastructures étaient mises en place.

Face à la fréquence croissante des événements climatiques extrêmes, les municipalités n'ont d'autre choix que de s'adapter pour accroître leur résilience; il est impératif de changer les façons de faire. Les infrastructures vertes offrent une solution en reproduisant les conditions naturelles du cycle de l'eau en milieu urbain.

En 2022, déjà 500 infrastructures vertes avaient été recensées dans la province¹. Chaque année, des centaines d'opportunités d'intégration se présentent sur le territoire des municipalités du Québec. Il est maintenant temps de passer à l'action et d'innover pour s'adapter aux changements climatiques, une infrastructure verte à la fois.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour intégrer les infrastructures vertes à votre réglementation ou à vos projets d'ingénierie, l'équipe de [l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques](#)³ de la Fédération québécoise des municipalités est là pour vous accompagner. ■

¹ laboclimatmtl.inrs.ca/wp-content/uploads/2022/01/Infrastructures-vertes.pdf

² quebecvert.com/medias/InventaireIV_final_Quebec-Vert_web.pdf

³ fqm.ca/services/ingenierie-infrastructure-changements-climatiques/

L'ANCAI c'est...

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

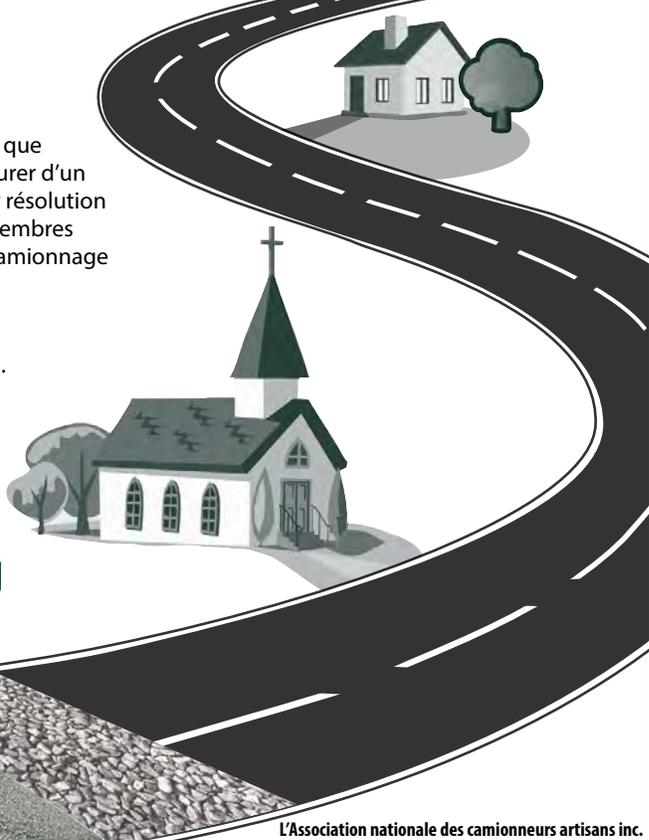
Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

UN VASTE BASSIN DE CAMIONS

Plus de 5 000 camions couvrant tout le Québec, disponibles 24/7.

Consultez la liste des 72 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : www.ancai.com/courtage/12
Information : 418-623-7923



L'Association nationale des camionneurs artisans inc.

PARTENAIRE D'AFFAIRES

ÉNERGÈRE : LUMIÈRE SUR LES MUNICIPALITÉS D'AUJOURD'HUI



Énergère est une entreprise leader dans l'industrie de l'efficacité énergétique et des réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec. Depuis 1997, elle a réalisé avec succès plus de 600 projets d'efficacité énergétique en sachant s'adapter aux réalités complexes des marchés institutionnel, municipal, commercial et industriel. En optant pour Énergère, vous bénéficiez de conditions avantageuses pour moderniser votre réseau d'éclairage de rue, en le rendant plus efficace, sécuritaire et respectueux de l'environnement.

UN LEADER EN ÉCLAIRAGE DE RUES AU QUÉBEC

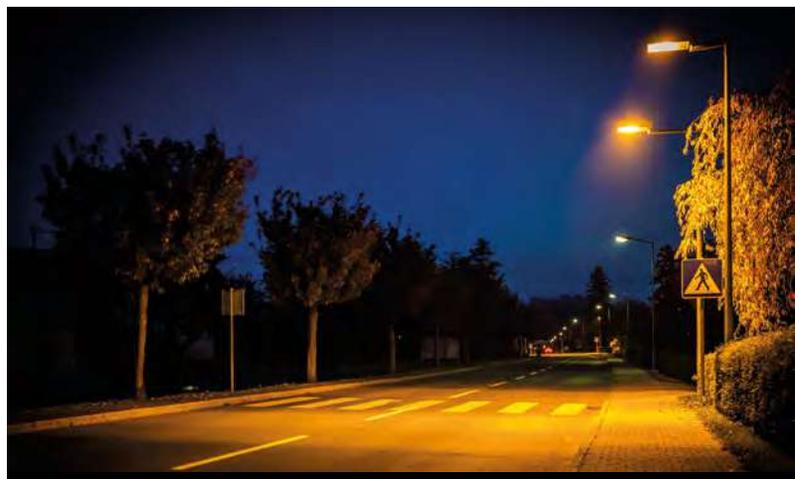
Confrontées au vieillissement des luminaires de rue, devenus énergivores, de nombreuses villes du Québec ont déjà entamé leur conversion à l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL). Depuis maintenant six ans, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait confiance à Énergère pour offrir aux municipalités du Québec des options avantageuses pour moderniser les réseaux d'éclairage public. Ainsi, la FQM et Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels pour l'achat et l'installation de luminaires de rues à la technologie DEL à basse température de couleur (2200 K) de même que de température 3000 K, ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion

intelligent de l'éclairage public (SGIE). Le monde municipal peut ainsi bénéficier d'une offre avantageuse qui facilite la transition des villes du Québec vers un réseau d'éclairage public efficace, sécuritaire et respectueux de l'environnement.

La transformation des réseaux d'éclairage public s'inscrit dans une démarche de saine gestion énergétique et constitue une initiative importante dans le cadre du développement des villes durables. Un projet d'économie d'énergie est l'occasion d'insuffler un changement des comportements. Il permet la promotion de meilleures pratiques environnementales et la sensibilisation à l'efficacité énergétique auprès des communautés. Les projets d'Énergère sont non seulement clé en main et offerts à des tarifs préférentiels, mais ils apportent une contribution directe à la protection de l'environnement.

POURQUOI MODERNISER SON RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE?

La conversion des luminaires de rue vers la technologie à DEL permet de réduire significativement la consommation d'électricité. Au-delà d'une facture réduite, les luminaires à DEL sont également respectueux de l'environnement, puisqu'ils ont une meilleure durée de vie, nécessitent moins d'entretien et diminuent la pollution lumineuse.



Un exemple de lampadaire à éclairage de basse température de couleur 2 200 K.

Conversion de luminaires de rues aux DEL à basse température de couleur (2 200 K)



Présenté par  FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  ÉNERGÈRE

Le mandat d'Énergère : offrir un service 360° en guidant et en accompagnant les municipalités dans toutes les étapes du projet, de l'étude d'implantation au suivi post-implantation, selon leurs besoins. À ce jour, la FQM et Énergère sont fiers d'avoir soutenu plus de 250 municipalités dans leur conversion aux 3 000 K, pour un total approximatif de 12,7 M\$ d'économies d'énergie par an.

La modernisation des réseaux d'éclairage public présente de nombreux avantages :

Conversion des luminaires aux DEL à basse température de couleur

- Économies d'énergie et d'entretien;
- Modernisation des infrastructures;
- Uniformisation du réseau d'éclairage;
- Processus accéléré et simplifié (aucun devis ni appel d'offres nécessaires);
- Tarifs préférentiels obtenus par la FQM;
- Service clé en main.

Intégration du contrôle intelligent

- Contrôle à distance des niveaux d'éclairage;
- Diagnostic en temps réel des défaillances;
- Augmentation de la durée de vie des luminaires;
- Déploiement d'une plateforme de gestion pour des applications de « villes intelligentes ».

DÉROULEMENT DU PROJET

L'équipe dédiée d'Énergère vous accompagne dans toutes les étapes du projet :

1. Adhésion au programme de conversion des luminaires aux DEL;
2. Étude de faisabilité;
3. Analyse de la conformité technique par la FQM;
4. Décision de la municipalité quant à l'exécution des travaux et conclusion du contrat entre Énergère et la municipalité;
5. Implantation;
6. Suivi post-implantation tout au long de la période de retour sur investissement.

UN ATOUT SUPPLÉMENTAIRE : RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

En plus des atouts cités précédemment, l'éclairage à la DEL 2 200 K « ambrée » contient seulement la moitié de la lumière bleue émise par une DEL 3 000 K « blanc chaud ». En limitant la lumière bleue dans l'environnement nocturne, nous réduisons ainsi la pollution lumineuse tout en offrant de nombreux autres avantages grâce à cette lumière moins éblouissante et plus agréable.

Premièrement, ce type d'éclairage permet également la protection de l'environnement nocturne. Plusieurs espèces animales, qu'elles soient nocturnes ou diurnes, sont affectées par la lumière artificielle la nuit. L'utilisation de DEL 2 200 K permet de réduire l'impact sur plusieurs d'entre elles grâce à une émission limitée de lumière bleue. Notons également que cet éclairage permet d'améliorer la visibilité du ciel étoilé en dirigeant la lumière vers le sol plutôt que vers le ciel.

Autre avantage : la couleur de l'éclairage DEL 2 200 K est particulièrement agréable à l'œil et donne aux villes une ambiance chaleureuse. Que ce soit dans les quartiers résidentiels, les lieux historiques, les parcs ou les allées commerciales, tous les secteurs d'une municipalité bénéficient d'une lumière de soirée invitante et moins éblouissante.

Enfin, un bon éclairage nocturne permet de bien voir et d'être bien vu, assurant ainsi la sécurité des piétons et des automobilistes sur nos routes. Cependant, éclairage intense n'est pas synonyme de sécurité. Il est important que la lumière soit bien orientée pour ne pas causer de l'éblouissement.

ÉNERGÈRE : UN PARTENAIRE DE CHOIX EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET EN DÉCARBONATION

En plus de son expertise avérée en éclairage de rue, Énergère est également fière d'accompagner les villes en améliorant l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Son équipe travaille de concert avec ses clients pour concevoir et mettre en œuvre des solutions clé en main qui permettent non seulement de réduire la consommation d'énergie, mais aussi de minimiser l'empreinte carbone des infrastructures en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Et cela, depuis plus de 26 ans.

Ensemble, faisons équipe et contribuons à un monde plus durable! ■



Élus-es municipaux réunis lors d'un événement de la FQM.



DOSSIER : CAP SUR LES PRÉOCCUPATIONS DES ÉLUS-ES

Les préoccupations des élus-es ont considérablement évolué dans les dernières années. Les enjeux de conciliation famille-travail, l'aspect conflictuel inhérent à la politique et les doutes quant à la capacité de bien effectuer leur mandat sont parmi les préoccupations les plus notoires. Sans oublier l'épineuse question de l'intimidation et du harcèlement psychologique et physique qui affecte malheureusement plus que jamais les élus-es.

COUP D'ŒIL SUR LES PRÉOCCUPATIONS DES ÉLUS-ES D'AUJOURD'HUI

Le 8 mars 2023, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en association avec l'Université de Sherbrooke, lançait une nouvelle enquête visant à mettre à jour les données recueillies en 2017 sur les préoccupations des élus-es, particulièrement pour mesurer les tendances et voir quels nouveaux enjeux auraient émergé depuis. Nous avons discuté avec la présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, mairesse de Saint-Jean-Baptiste et préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, Marilyn Nadeau, afin d'avoir un avant-goût des résultats de l'enquête et des principales recommandations.

Il va sans dire que les préoccupations des élus-es évoluent considérablement au gré des changements sociodémographiques et des événements ponctuels qui affectent l'ensemble de la société. C'est dans le cadre du 81^e Congrès de la FQM que les élus-es étaient invités par le Comité femmes et politique municipale à assister au dévoilement des résultats de l'Enquête sur les préoccupations des élus-es 2023 et à discuter des principaux enjeux soulevés pour faire ressortir des solutions afin de les surmonter. Le défi lancé par le Comité : aborder les enjeux de façon positive, trouver des solutions concrètes et faire des recommandations pour le futur.

CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

Faciliter la conciliation entre la famille, le travail et le mandat d'élu-e est un défi important pour assurer son bien-être. Cet enjeu est aussi crucial puisqu'il peut s'avérer un obstacle au recrutement de jeunes pour prendre la relève en politique municipale. En effet, sans surprise, l'enquête révèle que les élus-es âgés de 25 à 44 ans sont beaucoup plus préoccupés que les autres par ce problème.

Dans le cadre de l'atelier politique tenu lors du Congrès 2023, les membres ont identifié des solutions qui pourraient faciliter la conciliation famille-travail pour les élus-es municipaux. Parmi celles-ci, notons la mise en place de politiques claires afin de bien définir et de bien communiquer le rôle de chacun. L'ouverture et la flexibilité



Marilyn Nadeau lors du premier Colloque FemmÉlues, en juin 2023.

ressortent comme deux éléments essentiels pour faciliter la conciliation, que ce soit de la part des autres élus-es, de l'administration municipale ou des employeurs de chacun.

Quelques recommandations sont ressorties de l'exercice, notamment de bonifier la rémunération des élus-es pour assurer un salaire qui reflète la charge de travail. Dans le même esprit, le rôle de l'élu-e doit être valorisé, dépeint plus fidèlement et communiqué efficacement. Finalement, deux recommandations plus pratiques ont été soulevées : l'encadrement du télétravail pour les

élus-es ainsi que la mise en place, lorsque possible, d'un service de garde sur les lieux de travail.

M^{me} Nadeau explique qu'il est important pour les femmes d'oser demander les accommodements qui sont nécessaires. « Les femmes élues sont très exigeantes envers elles-mêmes. Elles doivent apprendre à être plus douces et à demander ce dont elles ont besoin ».

DISCRIMINATION ET AUTRES TYPES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE

Dans les dernières années, le nombre de cas d'intimidation a explosé dans le monde municipal.

De plus en plus de citoyens mécontents n'hésitent pas à menacer, harceler et intimider les élus-es et les employés de leur municipalité. Ce fléau met non seulement le bien-être des élus-es municipaux en péril, allant jusqu'à mener certains à démissionner, mais également nuit au processus démocratique. Les premiers résultats de l'enquête 2023 confirment que les élus-es sont considérablement plus préoccupés par cet enjeu qu'en 2017.

Les solutions proposées lors de l'atelier politique sont simples, mais essentielles : mieux contrôler l'utilisation des réseaux sociaux, sensibiliser les citoyens aux réalités que vivent les élus-es et cultiver un climat de bienveillance et de solidarité au sein des conseils.

Les recommandations vont dans le même sens : avoir plus de soutien lorsque des situations surviennent et rendre imputables les personnes qui enfreignent les politiques et les règlements.

M^{me} Nadeau estime que ce problème pourrait être atténué si les élus-es connaissaient mieux leur rôle et celui de leurs collègues, et si ces rôles étaient mieux communiqués aux citoyens. Miser sur la transparence et la vulgarisation pourrait éviter les problèmes de perception et les malentendus qui sont souvent à l'origine des cas de harcèlement et de violence.

CAPACITÉ À BIEN EFFECTUER SON TRAVAIL D'ÉLU-E

Cet enjeu demeure très présent pour les femmes, et est plus préoccupant pour les hommes en 2023 qu'en 2017. Bien que d'autres formations pourraient être ajoutées et que la communication aux élus-es pourrait être améliorée afin de mieux les préparer à gérer les dossiers, la présidente du Comité femmes et politique municipale insiste sur l'importance de se faire confiance et de se donner le temps et la chance d'apprendre.

« Lorsque j'ai commencé comme conseillère, je craignais souvent de prendre la parole, je m'écrivais des textes pour savoir quels mots dire exactement, je relisais plusieurs fois mes documents d'information... à un moment donné on doit se faire confiance et comprendre que la façon de faire peut être différente de celles des hommes qui ont plusieurs mandats derrière la cravate, mais ça ne veut pas dire que le résultat est moins bon! », a-t-elle affirmé dans un grand geste évoquant une dose de bienveillance envers ses pairs.

« On apprend à être femme tout comme on apprend à être élu-e, il faut se donner une chance! En tant qu'être humain, on apprend tous les jours, en tant qu'élu-e aussi. Quand tu t'assois sur tes lauriers, tu n'es plus à ta place en politique. »

L'importance d'accompagner les nouveaux élus-es est aussi cruciale. M^{me} Nadeau souligne que beaucoup de personnes nouvellement en poste gagneraient à être accompagnées pour comprendre la réalité et les nuances liées à leur rôle. Elle insiste encore sur l'importance de la communication et de la transparence pour être en mesure d'attirer les bonnes personnes en politique municipale et de les garder en poste.

ASPECT CONFLICTUEL DE LA POLITIQUE

La mairesse de Saint-Jean-Baptiste insiste sur le fait qu'on met trop l'accent sur cet enjeu. Bien qu'elle admette qu'il s'agisse là d'un aspect important, particulièrement pour les femmes, elle estime que le rôle de l'élu-e est d'être le porte-parole des citoyens sur l'ensemble de son territoire. « Même si cela implique d'être en désaccord avec certains collègues, il faut savoir émettre son opinion dans le respect. Bien communiquer c'est toujours la clé pour avancer en politique et pour aimer ce qu'on fait! », a-t-elle ajouté.

Elle mentionne l'importance de savoir bien s'entourer pour être en mesure de faire avancer les dossiers. « Il faut avoir de bons alliés, écouter les personnes de tous les horizons, pas juste ceux qui veulent prendre la parole naturellement. C'est en écoutant tous les côtés, en étant ouvert et inclusif, qu'on peut faire avancer les dossiers et qu'on s'assure que le résultat répond aux besoins réels de la population. »

C'est ce que M^{me} Nadeau appelle le leadership partagé. Elle considère que sa façon de faire les choses permet, même si elle prend parfois plus de temps, de vraiment s'assurer de l'acceptabilité sociale d'un projet et d'éviter les situations fâcheuses, tant avec les citoyens qu'avec les autres élus-es.



Marilyn Nadeau accueillant Pauline Marois lors du 81^e Congrès de la FQM.

UN AVENIR INSPIRANT

Femme rassembleuse et déterminée, Marilyn Nadeau a été élue pour la première fois comme conseillère municipale de Saint-Jean-Baptiste en 2009 et elle devient mairesse aux élections suivantes. En 2017 et en 2021, elle a été élue par acclamation à la mairie avec un conseil paritaire. En 2021, elle a été élue préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu par ses pairs, puis, en 2023, elle a été réélue par acclamation.

Elle préside le Comité femmes et politique municipale depuis 2022 et c'est sous sa gouverne que plusieurs initiatives ont vu le jour, dont le premier Colloque FemmÉlues en juin 2023 et la participation de l'ancienne première ministre du Québec Pauline Marois au 81^e Congrès de la FQM en septembre dernier.

M^{me} Nadeau se remémore la conférence de M^{me} Marois avec émotion et humilité : « Quelle femme inspirante, résiliente! C'est un très beau modèle à suivre pour tous les élus-es, mais, bien sûr, particulièrement pour les femmes. On s'est toutes senties un peu Pauline Marois ce soir-là dans la salle, nous étions solidaires avec elle pour les moments difficiles que nous avons toutes vécues, et nous étions fières avec elle pour toutes les réalisations, petites ou grandes, qu'on accomplit chaque jour. »

M^{me} Nadeau et le Comité femmes et politique municipale de la FQM invitent tous les acteurs du monde municipal à participer à la deuxième édition de son Colloque FemmÉlues qui aura lieu en juin 2024. Plus de détails à venir! ■

FEMMES ÉLUES : LA POLITIQUE AUTREMENT

Malgré une présence de plus en plus grande des femmes en politique, elles sont encore confrontées à un système et à des conditions qui ne sont pas adaptées aux multiples rôles qu'elles jouent au quotidien. Quoi qu'il en soit, leur désir de faire une différence et de contribuer au développement de leur milieu est plus fort que tout. Portrait de trois femmes inspirantes.



Audrey Boisjoly, 2^e vice-présidente de la FQM et mairesse de Saint-Félix-de-Valois



Kariane Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Coalition Avenir Québec



Line Fréchette, mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham et préfète de la MRC de Drummond

AUDREY BOISJOLY : RECONNAÎTRE LES LACUNES POUR CHANGER LES CHOSES

Lorsqu'elle a été élue mairesse en 2017, Audrey Boisjoly était alors la plus jeune femme, à l'âge de 26 ans, à occuper cette fonction. Elle était aussi la 1^{re} femme maire de Saint-Félix-de-Valois, un poste qu'elle occupe à temps complet pour un 2^e mandat consécutif. Elle est aussi maman de deux jeunes enfants (3 ans et 10 mois) et engagée dans plusieurs comités à la MRC de Matawinie ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), où elle est 2^e vice-présidente du comité exécutif.

Dynamique, inspirante et passionnée, M^{me} Boisjoly a notamment présidé le Comité femmes et politique

municipale, et fait adopter la 1^{re} politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM. En 2022, elle recevait le prix Elsie-Gibbons reconnaissant son apport à l'avancement des femmes en politique.

Son intérêt pour la politique remonte à l'enfance alors qu'en famille, elle découvrait l'actualité et aiguïait son sens critique. C'est tout naturellement qu'elle s'est dirigée en administration publique à l'université. « Un cours obligatoire en gestion municipale m'a interpellée. Puis, j'ai travaillé au bureau de comté au provincial et on m'a attribué les dossiers municipaux. Quand j'ai vu qu'un poste

de conseiller s'ouvrait pour un mandat d'un peu plus d'un an, en 2016, j'ai décidé de m'engager. »

S'en sont suivies les élections à la mairie en 2017, qu'elle a remportées haut la main, et un deuxième mandat en 2021 qu'elle a obtenu avec son équipe paritaire.

Comment la jeune trentenaire fait-elle pour concilier son rôle et sa vie familiale? « Je ne vous mentirai pas, ce n'est pas facile. Je pense qu'il faut valoriser le travail d'élue pour attirer des femmes et des jeunes, mais il ne faut pas faire semblant que tout est beau. Le système est encore pensé pour les années 80 où les élu-es étaient des hommes et être élue était un 2^e emploi », souligne-t-elle.

Elle cite en exemple le congé de maternité qu'une élue municipale doit limiter à 18 semaines, sinon elle est, selon la loi, réputée avoir démissionné de son poste.

M^{me} Boisjoly n'hésite pas non plus à parler de culpabilité. « On a la chance d'avoir un horaire variable, mais on n'est pas souvent là le soir et la fin de semaine. La charge de travail est grande et on veut que nos citoyens soient bien. J'ai la chance d'avoir un conjoint conciliant, mais il y a un sentiment de culpabilité au quotidien qui vient avec ça », confie-t-elle en soulignant que c'est grâce à son réseau qu'elle peut exercer cette profession.

Au moment d'écrire ces lignes, elle rédigeait une résolution demandant au gouvernement de modifier les règles pour qu'une élue nouvellement maman puisse profiter d'un plein congé parental. Elle sollicitera ses collègues des municipalités du Québec afin qu'ils endossent cette résolution. « C'est le temps, juste avant les élections, pour attirer les élues. C'est un dossier que je vais travailler et médiatiser », conclut-elle.

KARIANE BOURASSA : DE TÉMOIN IMMOBILE À ACTRICE DE LA SOCIÉTÉ

En remportant son siège dans Charlevoix-Côte-de-Beaupré en 2022, Kariane Bourassa devenait la plus jeune femme de cette législature. Et qu'est-ce qui l'a menée en politique? La jeune trentenaire a d'abord fait carrière en journalisme. « Je me suis beaucoup promenée. J'ai fait le tour du Québec. Je suis une fille de région et c'est en région que j'ai toujours préféré travailler. En tant que journaliste, on doit être neutre. On constate ce qui est dénoncé par les citoyens. J'ai donc eu le goût de faire partie de la solution, d'en faire plus pour les petites municipalités, de passer de témoin immobile à actrice de la société », raconte-t-elle.

Cette volonté d'engagement ne vient cependant pas sans certains défis. « On est député 24 heures sur 24. C'est important d'essayer de garder l'équilibre avec la vie familiale. Je suis coprésidente du Cercle des jeunes parlementaires et la conciliation est l'une des choses pour lesquelles on se bat. Il y a un projet pilote de halte-garderie, il y a des tables à langer, mais on est encore loin. C'est un milieu d'hommes. Il faut se battre pour changer ça, notamment le congé de maternité qui est présentement au cas par cas. Si on veut attirer de jeunes femmes en politique pour que ce soit représentatif de la société, il faut faciliter la conciliation », souligne M^{me} Bourassa.

Les activités dans la circonscription empiètent aussi sur le temps en famille. « C'est important pour moi

de participer aux événements. Je ne veux pas juste remettre des chèques. Mon conjoint a deux enfants alors on participe à des activités en famille. La politique, ça se fait en famille. J'aime les discussions que ça génère avec les enfants. Toutefois, nous avons convenu qu'on se gardait deux semaines en été et deux semaines aux fêtes pour déconnecter. »

Kariane Bourassa souhaite aussi que les gens découvrent ce qu'est le travail de député. « Il faut lutter contre le cynisme. Le député a deux grands mandats : celui de législateur au parlement, mais aussi celui de représenter les 63 000 électeurs de sa circonscription. C'est pour cette partie-là que je me suis lancée en politique. Pour pousser des projets, pour mettre en contact les bonnes personnes. »

Et qu'est-ce qu'on dit aux femmes pour les encourager à faire le saut? « Si elles se sentent concernées par notre société, par le Québec qu'on veut laisser à nos enfants et qu'elles ont le désir de s'engager, c'est possible de faire leur place. Peut-être qu'il faut travailler un peu plus fort pour asseoir sa crédibilité, mais on crée sa propre chance et sa propre place, qu'on soit un homme ou une femme », conclut-elle.

« La politique, ça se fait en famille. J'aime les discussions que ça génère avec les enfants. » - Kariane Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré

LINE FRÉCHETTE : FAIRE DE LA POLITIQUE À SA MANIÈRE

« La politique est arrivée à moi. Je suis éducatrice à la petite enfance et copropriétaire d'une garderie. En 2008, j'ai fondé la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec, ce qui m'a amené à travailler en relation avec le gouvernement. Ma collègue Marie-Claude Coallier est conseillère municipale et ma mentore. Elle m'a transmis sa passion. J'habite mon village natal et je ne comprenais pas pourquoi ça ne se développait pas. J'ai donc décidé de m'engager », raconte Line Fréchette, mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham et nouvellement préfète de la MRC de Drummond.

Son arrivée en politique municipale a commencé avec un mandat de conseillère en 2013. Et depuis 2017, elle occupe le rôle de mairesse. Prenant part à plusieurs comités à la MRC de Drummond, elle est aussi membre du conseil d'administration de la FQM dont elle sera par ailleurs présidente du Congrès 2024.

« Quand j'ai décidé de me présenter au poste de mairesse, je ne me présentais pas contre le maire sortant, mais plutôt parce que j'étais certaine de pouvoir faire une différence. J'adore la politique municipale, c'est le cœur de la politique. On est près des citoyens et on les entend », confie M^{me} Fréchette.

En tant que mairesse, elle s'est beaucoup engagée à la MRC. « On était dans un tournant, il y avait des problématiques majeures. Pour moi, l'équité, la justice, la droiture et la transparence, c'est très important. Sans le savoir, je me suis découvert un leadership important. Je suis fonceuse et j'ai réalisé que je pouvais rallier les troupes. Ça ne faisait pas partie de ma vision d'être préfète adjointe ou préfète », raconte-t-elle.

Un parcours qui teinte indéniablement sa façon de faire de la politique. « Je ne me considérais pas politicienne, mais j'ai réalisé que je pouvais faire de la politique à ma façon, différemment. Mon métier d'éducatrice, c'est le plus beau métier du monde. On apprend à vivre, écouter, trouver des solutions, gérer des émotions. Tout ça me sert en politique. »

« Mon métier d'éducatrice, c'est le plus beau métier du monde. On apprend à vivre, écouter, trouver des solutions, gérer des émotions. Tout ça me sert en politique. » - Line Fréchette, mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham et préfète de la MRC de Drummond

Elle voit son mandat de préfète comme une occasion de responsabiliser la population en faisant comprendre ce qu'est une MRC et ce que ça peut faire pour eux. Elle souhaite plus de bienveillance, de sens des responsabilités et de pensée pour le bien de la collectivité; non seulement entre les élu·es de la MRC, mais aussi dans la population. ■

FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ PARTOUT AU QUÉBEC



Depuis 2018, le Secrétariat à la condition féminine (SCF), en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), met en place des ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces ententes sont signées avec des partenaires régionaux, dont au moins une MRC. Petit tour d'horizon du fonctionnement et des impacts que peuvent avoir ces ententes dans nos régions.

Le déploiement des ententes sectorielles en égalité s'inscrit dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027* (Stratégie égalité) et vise à ce que chacune des 17 régions administratives du Québec bénéficie d'au moins une entente d'ici 2027. Le scénario de déploiement du SCF prévoit la signature de 3 à 4 ententes par année pour les 3 prochaines années, pour un total de 10 régions, et la signature de nouvelles ententes dans les 7 régions qui en bénéficient déjà. Ceci représente un investissement de 6 M\$ sur 5 ans.

POURQUOI UNE ENTENTE SECTORIELLE EN ÉGALITÉ?

Ces ententes ont pour objectif de favoriser la concertation en soutenant des projets concrets d'envergure locale et régionale qui mobilisent des partenaires de divers milieux à aborder les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes. En étant conclues régionalement, ces ententes s'alignent sur les priorités locales et régionales en matière d'égalité.

Presque tout peut être un enjeu d'égalité. L'idée n'est pas d'ajouter un surplus de travail aux

MRC et à leurs partenaires. Dans les démarches d'élaboration des ententes, l'équipe du SCF, en collaboration avec la Table régionale de groupes de femmes, notamment, informe, mobilise et aide à identifier les priorités. Les MRC ont souvent une politique famille et aînés, une politique de transport ou encore une politique pour la vie active. En partant des priorités ou des recommandations identifiées dans ces politiques, elles peuvent alimenter des initiatives à soutenir dans l'entente en égalité.

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Le SCF amorce les travaux de déploiement de l'entente sectorielle en égalité avec les partenaires. Ceux-ci doivent minimalement être une MRC ou un organisme équivalent. Peuvent ensuite s'ajouter d'autres ministères, des organisations en santé et services sociaux, des institutions scolaires ou des organismes communautaires. Souvent, la Table régionale de groupes de femmes (il y en a une dans chaque région du Québec) fait partie de cette entente.

Lorsqu'une région administrative signe une entente d'une durée de 3 ou 4 ans, elle reçoit une

enveloppe de 100 000 \$ par an du SCF. D'autres partenaires gouvernementaux peuvent contribuer financièrement à l'entente. Ces sommes n'ont pas à être dépensées annuellement, mais doivent l'être pendant la durée de l'entente. Une contribution minimale de 10 % de la subvention du SCF, soit 10 000 \$/an, doit être faite par les partenaires non gouvernementaux. Cette contribution peut être financière ou en ressources (humaines ou matérielles).

Les partenaires ont notamment, dans le respect de leurs politiques et mandats respectifs, la responsabilité de :

- Participer à la réalisation des objectifs de l'entente sectorielle en égalité en favorisant la collaboration;
- Favoriser la promotion de l'entente auprès des milieux locaux et régionaux;
- Contribuer à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre du plan d'action de l'entente;
- Mettre en place un comité directeur composé des personnes désignées les représentant.

Ensuite, les partenaires forment un comité directeur qui désigne un mandataire. Celui-ci a la responsabilité d'élaborer le budget et le plan d'action et voit à la gestion des contributions des partenaires. Le mandataire reçoit les demandes de financement de projets qui sont évalués par le comité directeur. Les projets sélectionnés doivent ensuite recevoir l'aval du SCF. Le mandataire est ensuite chargé de signer une convention d'aide financière avec les promoteurs de projet et les soutenir dans leur mandat. L'organisation mandataire reçoit une rémunération forfaitaire maximale de 15 000 \$ par an, prélevé à même la contribution du SCF.

Les membres du comité directeur doivent notamment :

- Convenir des modalités d'attribution de l'enveloppe budgétaire;
- Valider et recommander au SCF les projets devant bénéficier d'un soutien financier;
- Adopter le plan d'action et le budget de l'entente;
- Superviser la mise en œuvre de l'entente et en faire le suivi budgétaire en s'assurant de respecter, entre autres, les normes du SCF;

- Participer à la réalisation des objectifs de l'entente sectorielle en favorisant la collaboration des partenaires concernés.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT ADMISSIBLES?

Les projets soumis doivent s'inscrire dans au moins une des thématiques prévues aux ententes sectorielles. Les thématiques possibles sont les suivantes :

- Les 6 orientations de la Stratégie égalité :
 - Promotion des rapports égalitaires et lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes;
 - Égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes;
 - Partage des responsabilités familiales et conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle;
 - Santé et bien-être des femmes;
 - Violence faite aux femmes;
 - Parité dans les lieux décisionnels et leadership;
- Analyse différenciée selon les sexes (ADS), pour des formations ou de l'accompagnement;
- Violence conjugale, violence sexuelle et exploitation sexuelle.

Le Secrétariat à la condition féminine soutient le mandataire tout au long de l'entente et participe aux comités directeurs ainsi qu'à l'analyse des projets déposés. Leur rôle de partenaire dans l'entente sectorielle en égalité se veut un rôle de collaboration et de facilitateur.

Le Secrétariat à la condition féminine déploiera graduellement des ententes partout au Québec. Les sommes sont d'ailleurs disponibles pour toutes les régions administratives. Des contacts sont déjà établis dans plusieurs régions et des présentations aux MRC sont prévues. Si vous souhaitez savoir à quel moment le SCF sera dans votre région, vous pouvez contacter la direction de l'ADS, des affaires régionales et autochtones du Secrétariat à la condition féminine ou votre direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. ■

Plan pour une
**économie
verte**

PROGRAMME OASIS

AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES VERTES POUR RÉDUIRE LES RISQUES CLIMATIQUES

Obtenez jusqu'à 25 M\$ pour réaliser des projets de verdissement visant à réduire les impacts des vagues de chaleur et des fortes pluies dans votre municipalité.

Plus d'infos : [Québec.ca/programme-oasis](https://quebec.ca/programme-oasis)

Votre
gouvernement

Québec

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES ET LES OUTILS À LEUR DISPOSITION

Au Québec, les élus-es municipaux jouent un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités locales et régionales. Le rôle premier de l'élu-e est de représenter la volonté des citoyens au sein du conseil municipal tout en agissant dans l'intérêt de la municipalité. Bien que les responsabilités puissent varier, certaines fonctions sont immuables : siéger au conseil municipal, élaborer et adopter des règlements et adopter le budget. Heureusement, de nombreux outils sont à leur disposition pour les soutenir dans leur mandat.

Au cours des années, les élus-es municipaux ont vu leurs responsabilités augmenter et se diversifier. Aujourd'hui, ils sont engagés dans toutes les sphères touchant leurs communautés et les besoins quotidiens des citoyens. De la culture à la gestion des actifs en eau, les élus-es municipaux sont au cœur des services essentiels à la population. Leur travail est donc nécessaire et leurs responsabilités sont colossales.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLU-E MUNICIPAL

Un élu-e municipal occupe une fonction politique pour une municipalité ou une MRC, que ce soit un conseiller, un maire ou un préfet. Les élus-es municipaux participent aux réunions mensuelles

du conseil municipal où sont prises les décisions concernant leur communauté. Ils prennent part à des comités et sont responsables du suivi et de la mise en œuvre de certains dossiers spécifiques.

De la culture à la gestion des actifs en eau, les élus-es municipaux sont au cœur des services essentiels à la population. Leur travail est donc nécessaire et leurs responsabilités sont colossales.

Le rôle d'un élu-e municipal peut se résumer en trois éléments fondamentaux¹ : représenter les citoyens, décider et administrer. Plus précisément, voici les principales fonctions liées au rôle d'élu-e.

Siéger au conseil municipal

Les élus-es municipaux forment le conseil municipal, l'organe décisionnel de la municipalité. Ils participent à la prise de décisions importantes concernant le budget, les politiques, les règlements et les projets de la municipalité.

Ils contribuent à l'élaboration, à la révision et à l'adoption de politiques qui orientent le développement de la municipalité, y compris des politiques en matière d'urbanisme, d'environnement et de transport.

Droit municipal, représentation des élus municipaux et directeurs généraux, fiscalité, expropriation, litiges, actions collectives, droit du travail et de la construction.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 (111) | mph@municonseil.com



Ils sont également responsables de l'approbation du budget de la municipalité. Ils doivent s'assurer que les ressources financières sont allouées de manière appropriée pour répondre aux besoins de la communauté.

Participation aux commissions et comités

Les élus-es municipaux sont souvent nommés pour siéger à des commissions ou des comités spécialisés en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour le sujet. Les comités peuvent toucher de nombreux enjeux liés à la vie municipale, mais les principaux sont liés à l'urbanisme et à la planification, à la sécurité civile, à la culture et aux loisirs, à la famille et au développement commercial.

Les responsabilités liées aux commissions et aux comités sont variées. Un élu-e siégeant à un comité consultatif d'urbanisme, par exemple, aura notamment à examiner les plans d'aménagement et les demandes de permis, et à formuler des recommandations sur des questions d'aménagement du territoire ou de zonage. Celui qui participe au comité sur la sécurité civile travaillera la coordination avec les services d'urgence ou l'examen des politiques de sécurité publique.

Toutes ces activités nécessitent un important engagement de la part des élus-es qui doivent se familiariser avec les questions, parfois très spécifiques, sur lesquelles ils doivent trancher.

Représentation et communication avec les citoyens

Les élus-es municipaux représentent les citoyens et ils doivent prendre en compte les besoins et les préoccupations de leurs électeurs lorsqu'ils prennent des décisions. Pour ce faire, ils doivent maintenir une communication ouverte avec ceux-ci, en organisant des rencontres, en répondant aux

préoccupations et en informant la population des décisions prises au conseil municipal.

La communication avec la communauté est essentielle. Elle permet autant d'expliquer ce qui se passe au conseil, mais aussi les détails des responsabilités quotidiennes qui occupent l'élu-e. Cela permet d'éviter les malentendus et de valoriser la fonction auprès de la population.

OUTILS DISPONIBLES

Afin de soutenir les élus-es dans leurs fonctions et de promouvoir ce rôle auprès de la population, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a développé de nombreux outils; par exemple, plusieurs formations et parcours menant à un diplôme aux outils axés sur la vulgarisation des responsabilités des élus-es municipaux. Les choix ne manquent pas pour se perfectionner et s'informer!

Formation

Dès leur entrée en fonction, les nouveaux élus-es municipaux doivent suivre la formation sur l'éthique et la déontologie². Promouvoir un comportement éthique au sein du monde municipal est l'un des engagements prioritaires de la FQM et c'est pourquoi elle offre cette formation à tous les nouveaux élus-es.

Cette formation inclut une brève introduction aux rôles et responsabilités des élus-es. Toutefois, ce thème étant vaste et complexe, la FQM propose une formation spécifique portant sur les rôles et responsabilités des élus-es qui permet de mieux se familiariser avec les éléments plus poussés.

Ces deux formations sont la porte d'entrée des différents parcours menant à un des quatre diplômes spécialisés offerts par la FQM.

Rappelons d'ailleurs que la FQM a formé près de 80 % des élus-es du Québec par sa formation

en éthique, à la suite des dernières élections municipales.

Guide et trousse à outils

À la FQM, la valorisation du rôle de l'élu-e municipal est un dossier porté par la Commission permanente sur le développement social et les institutions démocratiques et par le Comité femmes et politique municipale. En 2021, la FQM a d'ailleurs publié un [Guide et une trousse à outils](#)³ sur le sujet à l'intention des élus-es municipaux pour leur permettre de faire connaître à la population la réalité et la complexité de leur rôle au sein de leur communauté.

Cette trousse, qui était le résultat de plusieurs exercices réalisés par la FQM grâce à la collaboration financière du Secrétariat à la condition féminine et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sera bientôt mise à jour en vue des élections de 2025.

Dans un contexte où les gouvernements de proximité ont de plus en plus de responsabilités, il est plus important que jamais d'être en mesure de comprendre et de communiquer adéquatement les tenants et aboutissants du rôle de l'élu-e municipal. C'est la meilleure façon de lui donner la place qui lui revient, de revaloriser auprès de la population l'image des élus-es municipaux et du milieu municipal en général et de stimuler la participation des électeurs aux élections municipales. ■

¹ MAMH, 2023, [Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux](#), pages 3-4

² [Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale](#)

³ fqm.ca/wp-content/uploads/2022/11/g_valorisation_role_elu_municipal_2021.pdf

 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Découvrez nos FORMATIONS PRIVÉES

Prévoyez une séance dès maintenant!
competences@fqm.ca

FORMATION
MUNICIPALE.COM

Par



L'intérêt du gouvernement du Québec pour la régionalisation de l'immigration n'est pas récent. C'est depuis 1992 qu'une politique a été développée en ce sens afin d'équilibrer volontairement la répartition des nouveaux arrivants sur le territoire de la province tout en respectant leurs besoins et leurs intérêts. Ces actions sont menées principalement par des organismes communautaires spécialisés dans l'intégration en emploi des personnes immigrantes à partir de Montréal. Par exemple, en 1998, PROMIS démarre son projet pilote. Par la suite, dans les années 2000, c'est au tour du Collectif des femmes immigrantes du Québec (CFIQ) et d'Accueil liaison pour arrivants (ALPA, maintenant INICI) d'ajouter ce service. Ce modèle d'intervention nécessite le développement de partenariats avec des organismes situés dans les différentes régions du Québec. C'est ainsi que des liens fonctionnels permettent aux personnes immigrantes intéressées à déménager à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal de préparer leur projet, de trouver un emploi dans leur future communauté et de faire le saut en région.

L'HARMONISATION DES PRATIQUES

Constatant l'intérêt et le besoin grandissant des employeurs envers la population immigrante comme nouveau bassin de main-d'œuvre potentiel, les trois organismes montréalais PROMIS, CFIQ et INICI se rassemblent en 2018 dans un projet intégré financé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION : UN ATOUT POUR LES MUNICIPALITÉS

Depuis quelques années, de nombreuses MRC et municipalités travaillent sur des projets visant à attirer et intégrer les personnes immigrantes au Québec sur leur territoire. Ces initiatives innovantes visent notamment à combler les enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre et à la dévitalisation des communautés. Un constat demeure : cette nouvelle responsabilité peut nécessiter une transformation sociale importante des façons de faire locales. Heureusement, il existe un réseau pour soutenir les communautés!

afin d'harmoniser leurs pratiques. À ce moment, un site Web commun (emploisenregions.ca) est mis en ligne, permettant ainsi la centralisation de l'information relative à la régionalisation de l'immigration. Ainsi, les personnes immigrantes souhaitant s'établir en région ont accès à une porte d'entrée unique pour obtenir un accompagnement personnalisé. Cette concertation de leurs ressources augmente de façon significative leurs moyens financiers, humains et matériels ainsi que leur cible en passant d'un objectif de 260 ménages à régionaliser annuellement à 1160.

UN CONTINUUM DE SERVICES AU BÉNÉFICE DES PERSONNES IMMIGRANTES

L'équipe dédiée d'Emplois en régions agit concrètement à différents niveaux du processus d'intégration d'une personne immigrante. Tout

d'abord, une grande partie des efforts de promotion est orientée à sensibiliser les individus situés à Montréal aux opportunités que l'on retrouve en région. Bien que l'emploi soit le vecteur principal d'attraction, l'entrepreneuriat (à partir de 2020), les études et le cadre de vie sont aussi mis de l'avant. Ainsi, chaque semaine, des partenaires régionaux sont invités à présenter en visioconférence leur communauté et leurs employeurs à des candidats immigrants intéressés à se régionaliser, par le biais des sessions d'information Info-Emploi.

Ensuite, les conseillers en régionalisation offrent un accompagnement personnalisé visant à développer un plan d'action spécifique pour l'individu. L'objectif est de préparer le projet de régionalisation, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'un deuxième processus de migration. Outre l'identification des

caractéristiques de la communauté recherchée, les participants sont outillés dans leur processus de recherche d'emploi. Ce travail est fait en concertation avec les partenaires régionaux prenant le relai de l'intervention une fois le déménagement effectué. Ainsi, les individus ont toujours un référent vers qui se retourner durant leurs démarches. Des séjours exploratoires d'un à cinq jours sont aussi organisés en partenariat avec les acteurs locaux afin de permettre aux individus d'expérimenter sur le terrain la réalité du milieu de vie et de créer des liens avec les ressources sur place. Par ailleurs, un soutien financier au déménagement et pour d'autres déplacements peut être disponible selon certaines modalités.

Tout récemment, Emplois en régions a ajouté un volet important à son service d'accompagnement, soit le volet pré-départ pour les personnes ayant reçu leur Certificat de sélection du Québec (CSQ) et souhaitant explorer les possibilités à l'extérieur des zones métropolitaines.

DES PARTENARIATS TANGIBLES

Comme vous pouvez le constater, la régionalisation de l'immigration nécessite une coordination et une concertation d'un nombre important d'organisations provenant de secteurs variés. C'est pourquoi Emplois en régions a conclu des partenariats avec des organisations panquébécoises telles que Place aux jeunes en région, la Fédération des chambres de commerce du Québec, Éducation internationale, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec. De plus, chaque deux ans un forum visant à rassembler les intervenants provenant des secteurs institutionnel, communautaire, municipal et privé est organisé. Il s'agit d'une occasion de faire le point sur le travail accompli tout en permettant d'échanger quant aux solutions à mettre en place dans l'avenir. En 2022, le deuxième forum a rassemblé un peu plus de 300 participants provenant des quatre coins du Québec. Un rapport contenant des pistes de réflexion provenant des participants est disponible en ligne. Un [bulletin de liaison](#)¹ portant sur diverses thématiques reliées à l'immigration et

au développement économique régional est aussi publié tous les deux mois depuis 2022 auprès de 400 professionnels intéressés par le sujet.

En conclusion, la régionalisation de l'immigration est un processus relativement nouveau dans le paysage québécois. Elle mobilise un ensemble de forces sociales n'étant pas habituées à collaborer et répond à la fois à des besoins criants pour des collectivités, mais aussi à des aspirations chez des êtres humains ayant immigré dans la province. Il est donc essentiel de poursuivre les réflexions afin d'harmoniser les pratiques dans une optique de responsabilité partagée. Emplois en régions invite par la présente les administrations municipales à se positionner comme des employeurs de premier choix auprès de ces candidats qui n'attendent que l'occasion de contribuer à leur nouveau pays d'adoption. ■

¹setablirenregion.com

spe

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777
 Québec 418 227-9777
 Sans frais 1 800 227-5257

evaluation@spevaleurassurable.com
www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant!**

RECONNU
 PAR LES
 ASSUREURS

Partout au Québec



M^e Érika Delisle, avocate à la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale Commission municipale du Québec



M^e Dave Tremblay, avocat à la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale Commission municipale du Québec

Un cadeau peut avoir différentes fonctions pour la personne qui l'offre. Il peut notamment s'agir d'une marque de reconnaissance envers la personne élue pour l'encourager, la remercier du travail accompli ou encourager sa participation à un événement. Cependant, cette personne peut être mal intentionnée et offrir ce cadeau afin que les titulaires

CADEAUX : ACCEPTER OU REFUSER?

Don, marque d'hospitalité et autre avantage (ci-après cadeau); qu'est-ce que les personnes élues dans le domaine municipal peuvent accepter sans contrevenir à leur code d'éthique et de déontologie? Lors de l'adoption du projet de loi 49 en novembre 2021, le législateur a resserré les règles concernant l'acceptation de ces cadeaux et il peut être difficile de s'y retrouver. Nous vous proposons donc de faire un tour d'horizon des principales règles encadrant ce sujet.

d'une charge publique se sentent redevables envers elle, pour influencer leur prise de décision et ultimement les corrompre¹. Peu importe l'intention du donateur, il faut être prudent avant d'accepter un cadeau pour éviter de se mettre dans l'embarras.

Dans l'affaire *Hovington*², la Division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec (CMQDJ) a rappelé les principes qui soutiennent la réglementation adoptée aux codes d'éthique et de déontologie en matière de conflits d'intérêts dans lesquels sont incluses les règles relatives à l'acceptation des cadeaux :

« Les dispositions relatives aux conflits d'intérêts qu'on retrouve dans les lois ou dans les codes d'éthique ont pour but de placer l'élue dans une situation d'impartialité, pour que les décisions auxquelles il participe soient prises dans l'intérêt public, et non dans son intérêt personnel ou dans l'intérêt d'une autre personne qu'il a avantage à favoriser ».

Ainsi, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* est claire : il est interdit pour une élue ou un élu municipal « de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir [...] quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi ». En droit criminel, il est ici question de corruption³.

Lorsqu'il n'est pas question d'un échange en vue d'une prise de position par un ou une titulaire de charge publique, la règle se nuance et il est nécessaire d'analyser d'autres critères afin de déterminer si le cadeau peut être accepté ou s'il doit être refusé.

Cette analyse vise à déterminer si l'acceptation du cadeau est de nature à influencer l'indépendance de jugement de la personne élue ou encore à risquer de compromettre son intégrité. Il n'est pas nécessaire que l'influence ou le risque soit réel.

En effet, dans la décision *Hovington*, la CMQDJ affirme qu'il faut se demander « si une personne

raisonnable, informée de l'acceptation [du cadeau par] un élu municipal, ainsi que des circonstances entourant cette acceptation, serait d'opinion que cela peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions d'élu municipal ou risque de compromettre son intégrité».

Depuis novembre 2021, il est désormais tout simplement interdit pour une ou un membre du conseil d'accepter un cadeau offert par un « fournisseur de biens ou de services ». Le législateur vient créer une présomption irréfragable qu'un cadeau offert par un fournisseur de biens ou de services peut influencer l'indépendance de jugement d'une élue ou d'un élu ou risquer de compromettre son intégrité.

Alors que la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale* oblige les membres du conseil municipal à refuser les trois catégories de cadeaux mentionnées ci-haut, elle leur permet de les accepter lorsque nous ne sommes pas dans les situations ainsi décrites et lorsqu'il n'y a pas de situation d'influence possible ou de compromission à leur intégrité.

Lorsque la valeur du cadeau excède la valeur fixée au code d'éthique et de déontologie, la personne élue doit faire une déclaration écrite au greffe de la municipalité dans les 30 jours de sa réception qui contient une « description adéquate [du cadeau] reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception ». Le greffe de la municipalité doit tenir un registre public de ces déclarations. Un extrait du registre doit également être déposé à la dernière séance du mois de décembre de chaque année. Précisons également que la valeur fixée au code d'éthique et de déontologie ne peut être supérieure à 200 \$. Une municipalité pourrait donc choisir de fixer cette valeur à 0 \$, obligeant ainsi l'ensemble des membres du conseil à déclarer tout cadeau reçu.

Lorsque la valeur du cadeau n'excède pas la valeur fixée au code d'éthique et de déontologie ou qu'il est de nature « purement privée », celui-ci peut être accepté par une élue ou un élu municipal. À titre d'exemple, un cadeau remis par un ami ou par un membre de la famille à une personne élue pour son anniversaire est un exemple de cadeau de nature « purement privée ». Cependant,

la Commission municipale recommande tout de même aux titulaires d'une charge publique municipale de faire preuve de prudence lorsqu'elles ou ils acceptent un cadeau et de se demander si celui-ci leur aurait été offert, n'eût été leur charge.

Ajoutons que lorsqu'il y a une contravention à une règle énoncée ci-haut, une divulgation peut être faite à la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale de la Commission municipale. Après enquête, la personne élue peut être sanctionnée pour son comportement, notamment en devant remettre à la municipalité le cadeau reçu ou la valeur de celui-ci.

Finalement, les membres du conseil municipal doivent également s'assurer que leurs interactions avec une ou un donateur se font en respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*. ■

¹ Steve JACOB et Éric MONTIGNY, *C'est pas un cadeau! Plongée au cœur de l'éthique parlementaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2022, 212 p.

² *Hovington (Re)*, 2014 CanLII 70058 (QC CMNQ), par. 84 et 85

³ Hubert REID, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, Montréal, Wilson & Lafleur, en ligne en date du 16 janvier 2024

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.

418 651-9900 · QUÉBEC | 514 845-3533 · MONTRÉAL

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Énergir travaille avec les municipalités pour trouver des solutions concrètes à la décarbonation.

- ✓ Valorisons les résidus organiques pour créer plus de gaz naturel renouvelable.
- ✓ Utilisons l'efficacité énergétique pour consommer moins d'énergie.
- ✓ Favorisons la complémentarité de l'électricité et du gaz naturel avec la biénergie.

On fait tous partie de l'équation pour un avenir plus durable.

Visitez notre site Web pour en savoir plus.

energir

penser
l'énergie
autrement



DES INITIATIVES INSPIRANTES PARTOUT AU QUÉBEC!

Les sept Ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui ont été signées pour la période 2022-2024 ont permis à différentes organisations de mettre en place des initiatives adaptées à leurs besoins et leur réalité afin de faire progresser l'égalité de fait régionalement. Nous vous présentons trois de ces projets locaux subventionnés par le Secrétariat à la condition féminine et les partenaires de ces ententes.

NORD-DU-QUÉBEC : PROJET DE RÉSEAUTAGE CANAPÉ

Dans le secteur Baie-James du Nord-du-Québec, le Comité condition féminine Baie-James (CCFBJ) est porteur du projet CANAPÉ dont l'objectif est de développer une structure d'accueil, d'intégration et de socialisation pour les femmes nouvellement établies dans la région, dont les entrepreneures et les professionnelles. Ceci s'inscrit dans une stratégie d'attraction et de rétention pour contrer les nombreux mouvements de main-d'œuvre que vit la région. En facilitant le réseautage entre ces nouvelles arrivantes entrepreneures, travailleuses autonomes ou professionnelles, l'organisme espère contribuer à ce que des liens se tissent.

« Je n'ai rien inventé, souligne modestement Dominique Simard, directrice du CCFBJ et initiatrice du projet CANAPÉ. Avant, je travaillais dans le réseau des Carrefours jeunesse-emploi et celui d'Abitibi-Ouest avait organisé ce type d'activité au début des années 2000. J'avais trouvé cette structure de réseautage intéressante alors j'ai repris l'idée pour l'adapter à l'accueil des nouvelles arrivantes professionnelles et entrepreneures. »

En quoi le projet CANAPÉ est-il différent de ce qu'offrent les chambres de commerce? « Le réseau des chambres de commerce rassemble les gens dans une optique d'expérience client. Avec CANAPÉ, on réunit les gens autour de l'expérience humaine », explique M^{me} Simard.

Le premier événement s'est tenu en formule 5 à 7 en mai 2023 à Chibougamau. Un panel composé d'une professionnelle nouvelle arrivante, d'une entrepreneure nouvelle arrivante et issue de la communauté immigrante ainsi que d'une professionnelle qui revenait vivre à Chibougamau a discuté de manière semi-formelle. Au cœur des échanges figuraient l'immigration, le parcours des participantes ainsi que des anecdotes d'intégration. Et les questions du public étaient les bienvenues.

« L'objectif était de détendre l'atmosphère. De présenter des femmes aux profils différents afin de mettre l'auditoire à l'aise. Par la suite, nous avons échangé sur différentes questions. Nous voulions que les femmes puissent découvrir leur parcours, établir un contact significatif, développer un sentiment de solidarité. Nous avons eu des discussions franches, dans l'ouverture et la tolérance. Nos participantes provenaient de différents horizons. Cet événement a entre autres permis d'intégrer les infirmières diplômées hors Canada. C'est un événement où nous avons pu jeter les bases de relations significatives. Un événement à but tout autant social que professionnel », raconte la directrice du CCFBJ.

C'est que choisir d'aller vivre dans le Nord comporte son lot d'adaptation. C'est un milieu industriel, donc ni rural ni urbain. Les gens ne peuvent souvent pas compter sur un réseau familial, car beaucoup de résidents proviennent des autres régions du Québec ainsi que de l'immigration. Il est donc essentiel de se tisser un réseau.

« Certaines personnes ne savaient même pas où c'était Chibougamau avant d'arriver ici. Il y a tout un défi d'intégration. Je dis souvent que lorsqu'on arrive ici, il faut oublier tout ce qu'on sait. Nous sommes un immense territoire avec de petits noyaux de population. La politique, la philosophie, le climat, les services : tout est différent ici. Alors on prend rapidement en charge les gens. On n'a pas le même cadre de référence qu'ailleurs au Québec. On est habitué de se réinventer. Et c'est ce qu'on communique aux gens qui arrivent. C'est un beau contexte de dépassement où il faut penser autrement, mais qui laisse place à l'autonomie, la créativité, la liberté », explique M^{me} Simard.

Le projet CANAPÉ ne fera pas exception à cette façon de se renouveler pour s'adapter. D'ici la fin de l'entente sectorielle, deux autres événements sont prévus. À Lebel-sur-Quévillon, l'accent sera mis à se faire rencontrer les nouvelles arrivantes et les entrepreneures afin de répondre aux enjeux qui découlent des importants mouvements de migration. Quant à l'activité qui se tiendra à Matagami, elle donnera la parole aux femmes sur l'impact du travail en mode *fly-in, fly-out* qui fait en sorte que leur conjoint est absent pendant de longues périodes, et ce, de façon régulière. Ces femmes seront également incitées à vivre la vie communautaire.

Quant à l'avenir du projet CANAPÉ, les idées ne manquent pas. « Éventuellement, on veut sensibiliser les employeurs pour connaître qui sont leurs nouvelles ressources. On veut que les employeurs nous permettent de rejoindre le plus



L'activité de réseautage tenue par CANAPÉ en mai dernier à Chibougamau a été l'occasion d'échanges entre nouvelles arrivantes.

grand nombre de nouvelles arrivantes afin qu'elles participent à CANAPÉ. On souhaite aussi avoir une approche personnalisée pour offrir une structure qui convient aux femmes de tout horizon. La seule compétence nécessaire c'est d'avoir envie de participer! Il y a aussi beaucoup de services qui ont fermé postpandémie. On doit donc sensibiliser la relève et les femmes immigrantes. CANAPÉ peut rassembler les femmes autour de cet enjeu. Mon défi est qu'on devienne une région innovante et que les gens aient envie de venir vivre un dépassement. On est fier de nos spécificités nordiques et il faut les revendiquer et inviter les gens à vivre le Nord», conclut M^{me} Simard.

CENTRE-DU-QUÉBEC : ENCOURAGER LA PARITÉ CHEZ LES ÉLUS-ES

Le Centre-du-Québec est la région ayant le plus faible taux de représentation féminine parmi les élus-es municipaux (18 %). Dans la MRC d'Arthabaska, la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) a mis en place des outils et rencontres afin de soutenir les femmes dans leur cheminement d'élue municipale.

« Nous en sommes à notre deuxième entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La première couvrant la période 2019-2021 coïncidait avec l'année des élections municipales de 2021. Nous avons donc fait de la promotion pour inciter les femmes à se porter candidates. Quand ce volet a été terminé, nous nous sommes dit qu'il ne fallait pas laisser ses femmes élues sans soutien et les accompagner pour passer le cap de candidates à nouvelles élues », expliquer Francyne Ducharme, directrice de la TCMFCQ.

Pour réaliser ce projet, une personne, mairesse d'une petite municipalité, a été embauchée pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action comportant notamment beaucoup de formations pour aider les nouvelles élues à s'approprier leurs nouvelles fonctions. Parmi les actions déployées, figurent la création d'un groupe de réseautage, l'envoi d'une infolettre mensuelle soulignant les bons coups des municipalités, présentant le portrait d'élues et relayant des informations pertinentes en provenance d'organisations provinciales telles que la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Un séminaire a également été organisé en collaboration avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie dont une partie de la mission est d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique ainsi que de promouvoir une plus grande participation des femmes

NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHC | **25^e** | **DHCAVOCATS.CA**
— AVOCATS — | FIERS DE CÉLÉBRER NOTRE ANNIVERSAIRE

 ANDRÉ COMEAU	 JEAN HETU	 PAUL WAYLAND	 LOUIS BÊLAND	 ALEXANDRE LACASSE	 ANDRÉ GIROUX	 PIERRE G. HÉBERT	 SIMON FRENETTE
 STEVE CADRIN	 RINO SOUCY	 JEAN-FRANÇOIS GIRARD	 CAROLINE CHARRON	 SANDRA DAUDELIN	 ANTHONY FREIJI	 MATHIEU TURCOTTE	 CHRISTOPHE BRUYNINX

à la vie politique. « Il y a encore beaucoup de clivage dans certaines municipalités, une vision traditionnelle du rôle des femmes, même si on intervient à ce niveau-là depuis une vingtaine d'années. Beaucoup de conseils comptent seulement une ou deux femmes », souligne M^{me} Ducharme.

Différents outils ont également été déployés pour soutenir les femmes dans leur nouveau rôle d'élues, notamment sur des thématiques comme savoir réagir face à la méfiance de la population et aux réactions sur les réseaux sociaux afin qu'elles se sentent plus solides et évitent de prendre ces remarques comme des attaques personnelles. D'autres volets font aussi l'objet de formations, comme gérer ses priorités entre vie personnelle et engagement municipal, prendre la parole en public, exercer le leadership au féminin, se constituer une bonne équipe de travail, etc.

Un site Web spécifiquement dédié au Réseau des femmes élues de la MRC d'Arthabaska (jeme-lance.ca) regroupe une foule d'outils et de capsules vidéo pour les élues disponibles en téléchargement. S'y trouve notamment le Guide pour un parcours simplifié (GPS de l'élue) qui s'adresse aux conseillères municipales, mairesses et administratrices sur trois grands thèmes, soit la réalité des femmes, l'affirmation de soi et la communication ainsi que la gouvernance et le développement. Des sujets tels que la conciliation travail, famille et rôle d'élue, la rédaction épïcène ainsi que la mise en place d'une politique en égalité sont abordés.

Alors que l'entente sectorielle 2022-2024 tire à sa fin, il est déjà projeté de poursuivre le volet de promotion du rôle d'élue en vue des prochaines élections municipales. « On a toujours un bon taux de participation aux formations sur comment

faire campagne, sur l'organisation municipale. J'ai remarqué que les femmes ont souvent peu confiance en elles. Elles disent qu'elles ne savent pas gérer ou qu'elles ne seront pas capables. Pourtant, elles gèrent un budget à la maison. Et souvent, les gens oublient qu'on ne parle pas juste de "garnotte" dans un conseil municipal. On parle aussi de développement social, de loisir, d'activités pour attirer les jeunes », souligne M^{me} Ducharme, qui mentionne qu'une formule de parrainage élue et candidate pourrait être offerte en plus des outils de promotion existants comme le Parcours de la candidate qui est déployé de concert avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Quant au volet de soutien aux élues, les outils et formations qui ont été créés pourront être offerts à la demande.

ESTRIE : PROMOUVOIR LA PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE MUNICIPALE

Les PEPINES en Estrie voient à mentorer et soutenir les élues municipales afin de maintenir la représentation des femmes dans ce palier en Estrie. PEPINES c'est pour Promotion des Estriennes pour Initier une Nouvelle Équité Sociale. Nicole Charrette, directrice générale intérimaire et conseillère municipale à Piopolis, et Mona Louis-Jean, ex-directrice générale de PEPINES et maintenant directrice de ConcertAction femmes Estrie, ont accepté de parler de leur projet.

« Dans la première entente sectorielle 2019-2021, en pleine pandémie, nous avons pour projet d'amener plus de femmes à se porter candidates aux élections municipales. Nous avons donc, en collaboration avec le MAMH, formé et informé les femmes, notamment avec la formation Je me présente », rappelle M^{me} Louis-Jean.

Aussi, un accompagnement plus personnalisé, sous forme de mentorat, a été offert par la présidente actuelle du conseil d'administration de PEPINES, Joan Westland. M^{me} Westland a une impressionnante feuille de route, dont une carrière de mairesse totalisant près de 30 ans. Avec les éventuelles candidates, elle a échangé sur leurs inquiétudes, leurs préoccupations afin qu'elles trouvent en elles la capacité de se présenter. Plusieurs femmes se sont présentées et certaines ont été élues. « Toutes les femmes que nous avons rejointes par ces activités ne se sont pas présentées, mais on sait qu'elles étaient très motivées et qu'elles pourraient soit se présenter plus tard ou soutenir d'autres candidates », souligne M^{me} Louis-Jean.

Dans le cadre de l'entente sectorielle 2022-2024, un nouveau projet a été soutenu afin de favoriser le maintien des élues et de les soutenir pour qu'elles continuent. Des activités, colloques et soirées d'information ont été tenus, notamment une rencontre avec des conseillères municipales de la ville de Sherbrooke qui ont partagé leur expérience.

De plus, un événement majeur s'est tenu le 9 mars 2023 dans le cadre des activités entourant la Journée internationale des droits des femmes. Une soirée hommage aux mairesses de l'Estrie a rassemblé plus de 80 personnes et avait pour invitée d'honneur Colette Roy-Laroche, ex-mairesse de Lac-Mégantic. « C'était une soirée exceptionnelle. C'est surprenant de voir à quel point les mairesses de l'Estrie se connaissent, même quand elles ne sont pas de la même MRC. Nous leur avons demandé de raconter des anecdotes et leurs meilleurs coups. Pour la plupart, elles étaient la première femme à occuper le poste de mairesse dans leur municipalité. Nous avons pu aussi compter sur la présence de jeunes mairesses



Organisé par
Réseau
Environnement

L'énergie de la transition

Salon des
teq 2024

16 — 17 avril 2024
Centre des congrès de Lévis



Hommage aux mairesses de l'Estrie, le 9 mars 2023.
Crédit photo : Simon Rancourt.

comme Evelyne Beaudin, mairesse de Sherbrooke, et Julie Bourdon, mairesse de Granby. On est arrivé à point nommé avec notre soirée hommage. Toutes les générations étaient représentées. Je pense que les mairesses avaient le goût de se rendre hommage. Cette soirée a été très inspirante», relate M^{me} Charrette.

En décembre, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de PEPINES, un panel a été

organisé sur le thème « Femmes en politique municipale : freins, discriminations et avenues » avec Émilie Rouleau, présidente d'Affaires politiques, Joanie Bouchard, professeure adjointe à l'École de politique appliquée, et Francine Caron Markwell, ancienne mairesse du Canton de Stanstead. D'ailleurs, M^{me} Bouchard, dans le cadre d'une recherche en cours, a identifié deux grands axes de préoccupations chez les élues municipales :

la conciliation travail, famille et vie municipale, qui est un équilibre particulièrement difficile à atteindre, et les incivilités ainsi que l'intimidation entre élus-es et de la part de citoyens.

Dans le cadre de ses activités, PEPINES a accueilli deux conseillères de Vaudreuil-Dorion qui vivent des difficultés. « PEPINES devient un point de référence, souligne M^{me} Charrette. Nous allons continuer notre travail sur les deux volets, soit inciter les femmes à se présenter en politique municipale et les soutenir ensuite dans leur rôle. »

Les PEPINES forment un groupe dynamique qui a plusieurs actions à son agenda, dont poursuivre le développement de formations et *coachings* afin de soutenir les élues. La valorisation du rôle d'élue sera également au programme en préparation des élections de 2025. « Il y a de plus en plus de mairesses au Québec, mais surtout dans les grandes villes. Les gens semblent ne pas trouver ça intéressant le municipal, mais ce n'est pas juste la voirie. C'est le logement, les loisirs. C'est s'occuper des gens. On se sent utile. Il faut en parler de façon un peu plus glamour pour inciter les femmes à se présenter », soutient M^{me} Charrette, qui occupe un poste de conseillère depuis 2017.

Une pétition sera également lancée pour l'adoption de règles claires sur l'incivilité dans les conseils municipaux.



Evelyne Beaudin, mairesse de Sherbrooke, lors de la soirée Hommage aux mairesses de l'Estrie.
Crédit photo : Simon Rancourt.

QUELQUES IDÉES DE PROJET

En quête d'inspiration pour mettre en place des projets en matière d'égalité dans votre région? Voici quelques pistes à explorer, inspirées d'initiatives qui ont vu le jour jusqu'à maintenant dans le cadre des Ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

- Outiller les entreprises pour l'attraction et la rétention des femmes en emploi, dont dans des secteurs à prédominance masculine;
- Faciliter l'intégration et la rétention des femmes immigrantes dans leur milieu;
- Identifier et créer des milieux sécuritaires exempts de violence;
- Prévenir la violence conjugale, dont la violence post-séparation;
- Éduquer et outiller les jeunes de 12 ans et plus sur différents aspects liés aux relations amoureuses saines;
- Mettre en place un réseau de bars sécuritaires et engagés dans la prévention des violences à caractère sexuel;
- Sensibiliser la population au féminisme et faire rayonner l'histoire de femmes inspirantes au niveau local et régional;
- Valoriser une image corporelle saine et diversifiée auprès des femmes et des filles;
- Promouvoir la place et le leadership des filles et des femmes dans les instances;
- Informer et sensibiliser sur les enjeux de santé globale et de charge mentale chez les femmes, dont en contexte de (post)pandémie;
- Assurer le transport adapté pour les femmes victimes de violence conjugale ou en situation de vulnérabilité et vivant en situation de handicap;
- Soutenir l'entrepreneuriat féminin, notamment dans des projets en entrepreneuriat collectif. ■



SERVICE DE
GESTION DOCUMENTAIRE
FRANCE LONGPRÉ



Gagnez temps, espace et productivité !

Notre équipe certifiée ISO 9001 structure et uniformise votre gestion documentaire en toute conformité.



Conformité à la Loi 25



Conformité à la Loi sur les archives



Diminution de la masse documentaire



Accessibilité maximisée



Paix d'esprit garantie

OBJECTIF
ZÉRO PAPIER!

1 888 471-8351
info@francelongpre.com



FORMATION MUNICIPALE

NOUVEAUX COURS OBLIGATOIRES

Le PL 16 a rendu obligatoire une formation pour les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et des comités consultatifs en aménagement du territoire (CCAT). Pour en savoir plus et pour accéder aux dates de formation, c'est [ici](#)².

ÉLECTION PARTIELLE? LE COURS OBLIGATOIRE EST LÀ POUR VOUS

Le comportement éthique

- 19 et 20 mars, de 13 h à 16 h
- 13 avril, de 9 h à 16 h
- Également disponible en autoapprentissage

[Cliquez ici pour vous inscrire à l'une ou l'autre formule](#)³.

FORTEMENT RECOMMANDÉ

Les rôles et responsabilités des élus-es

- 20 avril, de 9 h à 16 h
- 30 et 31 mai, de 9 h à 12 h
- Également disponible en autoapprentissage

Maîtrisez vos dossiers municipaux

- 11 et 12 mars, de 9 h à 12 h
- 8 et 9 mai, de 13 h à 16 h

Gestion financière municipale

- 16 et 17 avril, de 17 h à 20 h

PARCOURS VERS UN DIPLÔME

Diplôme d'administrateur municipal

[Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles](#)

- 21 mars, de 13 h à 16 h

[La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal](#)

- 15 avril, de 9 h à 12 h

[La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale](#)

- 16 avril, de 9 h à 12 h

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités est disponible à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires et capsules vidéo. Découvrez ici plusieurs dates de formation jusqu'en mai 2024.

Toute l'actualité et toutes les dates de la formation municipale sont accessibles en temps réel sur le site internet formationmunicipale.com¹.

[MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale](#)

- 17 avril, de 9 h à 12 h

[Communication avec les médias et les citoyens](#)

- 3 mai, de 9 h à 12 h

[Le coût de revient des activités municipales](#)

- 14 mai, de 9 h à 12 h

Diplôme en leadership municipal

[La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 1](#)

- 25 mars, de 9 h à 12 h

[La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 2](#)

- 29 avril, de 9 h à 12 h

[Les droits et privilèges du statut de maire et de conseiller municipal durant les séances du conseil](#)

- 8 mai, de 9 h à 12 h

[Introduction au leadership collaboratif](#)

- 22 et 23 mai, de 13 h à 16 h

Être membre a ses avantages

Toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité. Attention, le code a changé au 1^{er} juin; si vous ne l'avez pas, contactez-nous à competences@fqm.ca.

COURS PRIVÉS : ET SI VOUS FAISIEZ VOTRE PROPRE CALENDRIER?

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance! De plus, pour répondre à vos besoins grandissants, nous offrons des formations sur mesure, adaptées à vos besoins! Pour ce faire, vous choisissez la date, le lieu, vos participants et nous organisons le tout pour vous. Pour plus de détails, consultez-nous à competences@fqm.ca. Vous adrez le sur mesure!



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

¹ formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours

² formationmunicipale.com/blogs/news/pl16-cours-obligatoires-pour-les-membres-des-ccu-et-ccat

³ formationmunicipale.com/collections/le-comportement-ethique-cours-obligatoire-pour-les-elus-es



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

ADHÉREZ À LA FQM DÈS MAINTENANT

- ▶ Bénéficiez d'une représentation politique stratégique forte
- ▶ Intégrez un regroupement de plus de 1040 municipalités et MRC à travers le Québec
- ▶ Retrouvez, en un seul endroit, tous les services dont votre municipalité et votre MRC ont besoin

Saint-Amable, Montérégie, crédit : Ville de Saint-Amable

Ripon, Outaouais, Parc des Montagnes Noires

▶ fqm.ca/devenir-membre

▶ membership@fqm.ca

▶ 1 866 951-3343

Pointe-aux-Outardes,
crédit : Stéphane d'Amours



Leblanc
illuminations

CANADA

*Créateur
D'émotions Durables*



1 866 814-3617

www.leblanc-illuminations.ca



SUIVEZ-NOUS!



LES VÉHICULES SPÉCIALISÉS / SPECIALIZED VEHICLES



Camionnette plateforme
Flat bed



Camionnette monte-charge
Pick-up tail lift



Camionnette benne basculante
Dumpers



Plateforme 16'
16' flat bed



Camionnette cabine surélevée
High roof box



Camion cube 16', 18' et 20' avec monte-charge
Cube 16', 18' and 20' trucks with tail lift

Camionnette avec ensemble minier
Pick-up with mining set



Nacelle à échelle Warwick 36'
Non-insulated telescopic aerials ladder 36'



Nacelle à mât télescopique isolé Versalift 36'
Insulated telescopic aerials lift 36'



Nacelle à échelle RH 38' isolée avec accès au sol
Isolated 38' telescopic aerials ladder with ground access



Nacelle à échelle RH 37' non-isolée ou RH 38' isolée
Non-insulated 37' or isolated 38' telescopic aerials ladder



Cube nacelle 13' à échelle isolée 39'
Insulated 39' telescopic aerials ladder cube trucks

LES ACCESSOIRES / ACCESSORIES

Attache-remorque
Hitch



Attache-remorque (Goose neck)
Hitch (Goose neck)



Sellettes d'attelages (Fifth wheel)
Fifth wheel



Frein électrique
Electrical break



Gyrophares
Rotating warning lights

Flèche lumineuse
Directional luminous arrow



Remorque ouverte ou fermée
POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT. Closed or open trailers FOR COMMERCIAL USE ONLY.



Boîte de fibre
Fiber box



Boîte de fibre surélevée
High roof fiber box



Grille protectrice
Cab protector



Bureau
Desk



Support à échelle
Ladder rack



Tablettes
Shelves



LES SUCCURSALES / BRANCHES

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

AMOS
819.732.8282

ROUYN NORANDA
819.762.8288

VAL D'OR
819.825.5413

BAS-SAINT-LAURENT

MATANE
418.566.6824

RIMOUSKI
418.723.3906

RIVIÈRE-DU-LOUP
418.868.0909

CAPITALE-NATIONALE

QUÉBEC
418.692.1315

ST-RAYMOND
418.337.2204

CENTRE-DU-QUÉBEC

DRUMMONDVILLE
819.850.9772

CHAUDIÈRE-APPALACHES

LÉVIS
418.833.7711

MONTMAGNY
418.248.0031

CÔTE-NORD

ANTICOSTI
418.535.0157

BAIE-COMEAU
418.294.2414

FERMONT
418.287.5295

HAVRE ST-PIERRE
418.538.7420

PORT-CARTIER
418.766.7440

SEPT-ÎLES
418.968.4540

ESTRIE

GRANBY
450.956.1242

SHERBROOKE
819.822.2171

GASPÉSIE

NEW RICHMOND
418.392.6145

PORT-DANIEL
581.351.2204

STE-ANNE-DES MONTS
418.763.3100

LAURENTIDES

MONT-TREMBLANT
819.429.6726

MONT-LAURIER
819.623.1116

ST-JÉRÔME
450.432.2882

LAVAL

LAVAL
450.662.9040

MAURICIE

SHAWINIGAN
819.539.1123

TROIS-RIVIÈRES
819.377.5388

MONTÉRÉGIE

LONGUEUIL (BOUCHERVILLE)
450.645.9706

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
450.376.9939

VALLEYFIELD
450.370.3474

VARENNES
450.929.0712

VAUDREUIL/DORION
450.510.0346

MONTRÉAL

ANJOU
514.323.3947

MONTRÉAL (RUE STE-CATHERINE EST)
514.527.2426

POINTE-AUX-TREMBLES
514.645.2836

ST-LAURENT/CARTIERVILLE
514.336.5162

NORD-DU-QUÉBEC

CHIBOUGAMAU
418.748.6050

OUTAOUAIS

GATINEAU
819.643.4999

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

ALMA
418.669.0008

CHICOUTIMI
418.698.5411

JONQUIÈRE
418.548.2115

ST-FÉLICIEN
418.679.8445

Près d'un aéroport (taxi disponible \$\$\$)
Near to airport (taxi available \$\$\$)

Près d'un métro
Near subway

SIÈGE SOCIAL :

521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec)
Canada G3L 4A9

T : 418.337.2204 / 1.866.728.8243

F : 418.337.2159

ON EN OFFRE +

- + DE CHOIX
- + D'OPTIONS
- + DE CONSEILS
- + DE SERVICE



NOUS AVONS
LA SOLUTION
EN TRANSPORT



LOCATION
SAUVAGEAU
Autos • Camions • Véhicules spécialisés
Cars • Trucks • Specialized vehicles

1 866 728-8243
www.sauvageau.qc.ca
info@sauvageau.qc.ca

Êtes-vous prêt pour le virage électrique?
Are you ready to go electric?

Offrez-vous l'opportunité d'en profiter dès maintenant et projetez une image positive envers tous. Soyez avant-gardiste et optez pour une flotte de véhicules 100% électriques!

Don't miss this opportunity to drive home a positive image. Pull ahead of the pack with a fleet of 100% electric vehicles!



Fourgonnette Ford E-Transit



Ford Mach-E Premium AWD



Ford F-150 Lightning



Chevrolet Bolt EUV LT

CAMIONNETTES / COMPACT PICK-UPS



Camionnette compacte, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine régulière, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up regular, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine allongée, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up extended, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe 1/2 T. 2x4 et 4x4
Crew-cab 1/2 T. 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe 3/4 et 1 T. 2x4 et 4x4
Crew-cab 3/4 et 1 T. 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe roue double 1 T. 4x4
Crew-cab double wheel 1t. 4x4

LA GRANDEUR DES BOÎTES VARIE DE 5' À 8' ET LA CAPACITÉ DE 1/4, 1/2, 3/4 OU 1 TONNE.
THE SIZE OF THE BOXES ARE 5' TO 8', AND 1/4, 1/2, 3/4 OR 1 TON CAPACITY.

FOURGONNETTES / CARGO VANS



Fourgonnette compacte Transit connect
Compact Transit connect



Fourgonnette régulière et allongée toit bas 56",
Cargo Vans regular and extended, low roof 56"



AWD disponible/available

Fourgonnette Transit, toit moyen 72"
Transit, medium roof 72"



Fourgonnette Promaster, toit haut 76"
Cargo van Promaster with high roof 76"

CAMIONS RÉFRIGÉRÉS / REFRIGERATED TRUCKS



Fourgonnette compacte réfrigérée
Compact refrigerated van



Fourgonnette réfrigérée
Refrigerated van



Camion cube 14' réfrigéré
Refrigerated 14' cube truck



Camion cube 16' réfrigéré
Refrigerated 16' cube truck

CAMIONS CUBE / CUBE TRUCKS



Camions cube 12' et 14'
12' and 14' cube trucks



Camions cube 16' et 18'
16' and 18' cube trucks



Camion cube 16', 3 passagers
16', 3 passengers cube truck



Camion cube 20' et 22', 3 passagers
20' and 22', 3 passengers cube truck



Camion cube 26', rampe et monte-charge
26' cube truck with lift and a ramp

PASSAGERS / PASSENGERS



Minivan 7 passagers
Minivan 7 passengers



Minibus 15 passagers
Minibus 15 passengers



Transit 8 et 15 passagers
8 and 15 passengers Transit

V.U.S. / S.U.V.



Véhicule utilitaire compact 2x4 et 4x4
Compact 2x4 and 4x4 SUV



Véhicule utilitaire intermédiaire 4x4
Mid size 4x4 SUV



Véhicule utilitaire luxueux 4x4
Luxurious SUV 4x4

NOUS VENDONS TOUT CE QUE NOUS LOUONS!
WE ALSO SELL WHAT WE RENT!

AUTOS / CARS



Sous-compacte
Sub-compact



Compacte
Compact



Intermédiaire
Mid Size

VÉHICULES TOUT-TERRAIN / ALL TERRAIN VEHICLES



Véhicule tout-terrain (VTT) 1 place et 2 places
All terrain vehicle 1 passenger and 2 passengers (ATV)



Véhicule tout-terrain (VTT) 6 roues
All terrain vehicle 6 wheels (ATV)

MOTONEIGE / SNOWMOBILE



Skandic 900
Skandic 900

VÉHICULES HORS-ROUTE POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT.
OFF-ROAD VEHICLES FOR COMMERCIAL USE ONLY.